



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

www.smnd.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ANNÉE 2021

ÉTABLI CONFORMÉMENT AU DÉCRET N° 2015-1827
DU 30 DÉCEMBRE 2015

Conformément à la loi, le présent rapport ne reprend que les données dont le syndicat mixte assure la compétence. Il appartient à chaque collectivité membre du SMND de présenter à son instance les données du présent rapport, mais également le cas échéant à l'ensemble de la filière de gestion des déchets ménagers utilisée par la collectivité et les indicateurs correspondants.



SOMMAIRE

 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
■ Historique.....	4
■ Territoire.....	5
Périmètre et structures membres.....	5
Population.....	6
■ Effectifs et parc roulant	7
Chiffres clés.....	7
Organigramme des services.....	7
■ Représentation politique.....	8
Le Comité Syndical	8
Le Bureau Syndical	8
 INDICATEURS TECHNIQUES	9
■ La collecte des DMA.....	9
Les ordures ménagères résiduelles.....	9
La collecte sélective multimatériaux.....	12
Les déchèteries	15
Récapitulatif général des tonnages à collecter et traiter	20
■ Actions de prévention et de sensibilisation	21
Sensibilisation des publics scolaires.....	21
Compostage individuel	22
Compostage collectif	22
Communication sur les extensions de consignes de tri	23
■ Le traitement des DMA	24
Les modes et localisation des unités de traitement.....	24
La nature des principaux traitements et valorisations.....	26
 INDICATEURS FINANCIERS	27
■ Les modalités d'exploitation du service	27
■ Les dépenses et leurs financements	28
Recettes de fonctionnement.....	28
Dépenses de fonctionnement.....	28
Dépenses d'investissement.....	28
■ Évolution et comparaison des coûts.....	29
■ Matrice des coûts.....	31
 GLOSSAIRE	32

HISTORIQUE

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné est officiellement créé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000, par transformation du SIVOM d'Heyrieux – La Verpillière fondé en 1949.

C'est une structure construite et gérée par les élus des collectivités membres pour le fonctionnement du service public de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Son activité a été recentrée par une modification des statuts en 2003 sur la compétence suivante :

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés :

- Acquisition et gestion du matériel nécessaire à la collecte et traitement de tous les déchets,
- Collecte et traitement des déchets ménagers,
- Collecte et traitement des gros objets ou monstres,
- Collecte et traitement des déchets des déchèteries,
- Tri, broyage, compostage, stockage des déchets des ménages et assimilés.

Les actions du syndicat s'inscrivent dans le souci du fonctionnement du service public défini par la loi de 1975, et dans l'objectif de satisfaire aux obligations réglementaires et environnementales.



Premier camion de collecte dans les années 70

Depuis la mise en place de la collecte sélective, les activités du syndicat s'organisent autour des pôles suivants :

- Ordures ménagères,
- Déchèteries,
- Collecte sélective multi-matériaux,
- Dès 2003, le syndicat met également en œuvre un plan sur le compostage individuel dans le cadre du développement d'un futur plan de prévention pour la réduction des déchets.



Siège du SMND à Heyrieux

69 communes,
216 454
habitants



PÉRIMÈTRE ET STRUCTURES MEMBRES

Le territoire d'intervention du SMND couvre en 2021 les Communautés de Communes (tout ou partie) et d'Agglomération suivantes :

CCEL	CCCND	CCVD	CCBD	CAPI (agglo)
8 communes	10 communes	8 communes	21 communes	22 communes

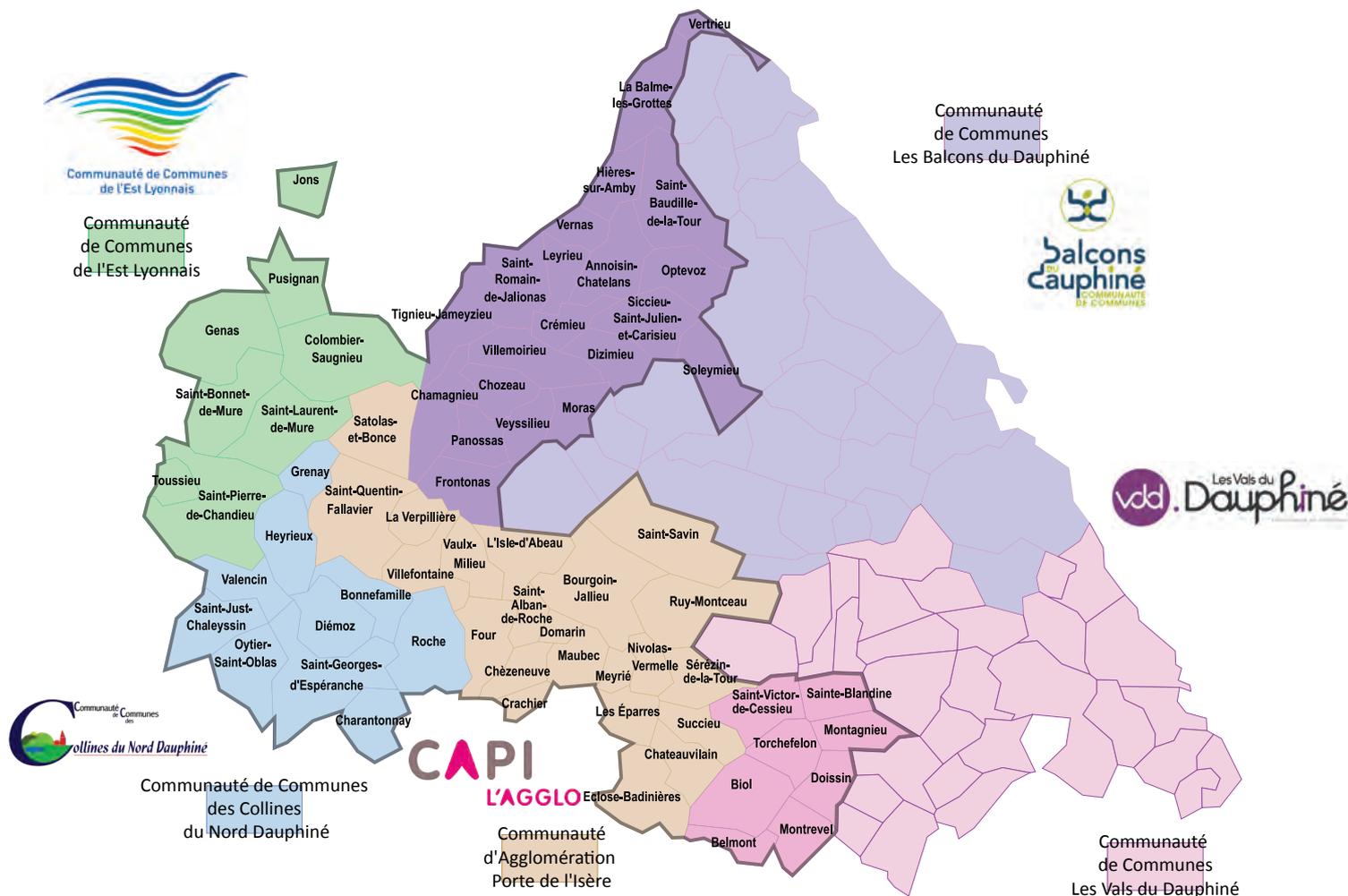
CCEL : Communauté de Communes de l'Est Lyonnais

CCCND : Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné

CCVD : Communauté de Communes les Vals du Dauphiné

CCBD : Communauté de Communes les Balcons du Dauphiné

CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère



Comme le réaffirmement plusieurs rapports nationaux, dans le domaine de la gestion des déchets, les réalités économiques imposent des regroupements qui vont au-delà de l'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération,...). Dans ce cadre, le syndicat mixte constitue un outil et une structure de gestion au service des différentes collectivités, quels que soient leur taille ou leur degré d'intercommunalité.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a conduit à la fusion de plusieurs intercommunalités à l'Est du territoire. La Communauté de Communes les Balcons du

Dauphiné regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017 les anciennes Communautés de Communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

La Communauté de Communes les Vals du Dauphiné regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017 les anciennes communautés de communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons de la Tour, de la Vallée de l'Hien et des Vallons du Guiers.

Ces structures nouvellement créées sont dès lors membres des différents syndicats gestionnaires des DMA, qui conservent leurs périmètres d'intervention respectifs.

POPULATION

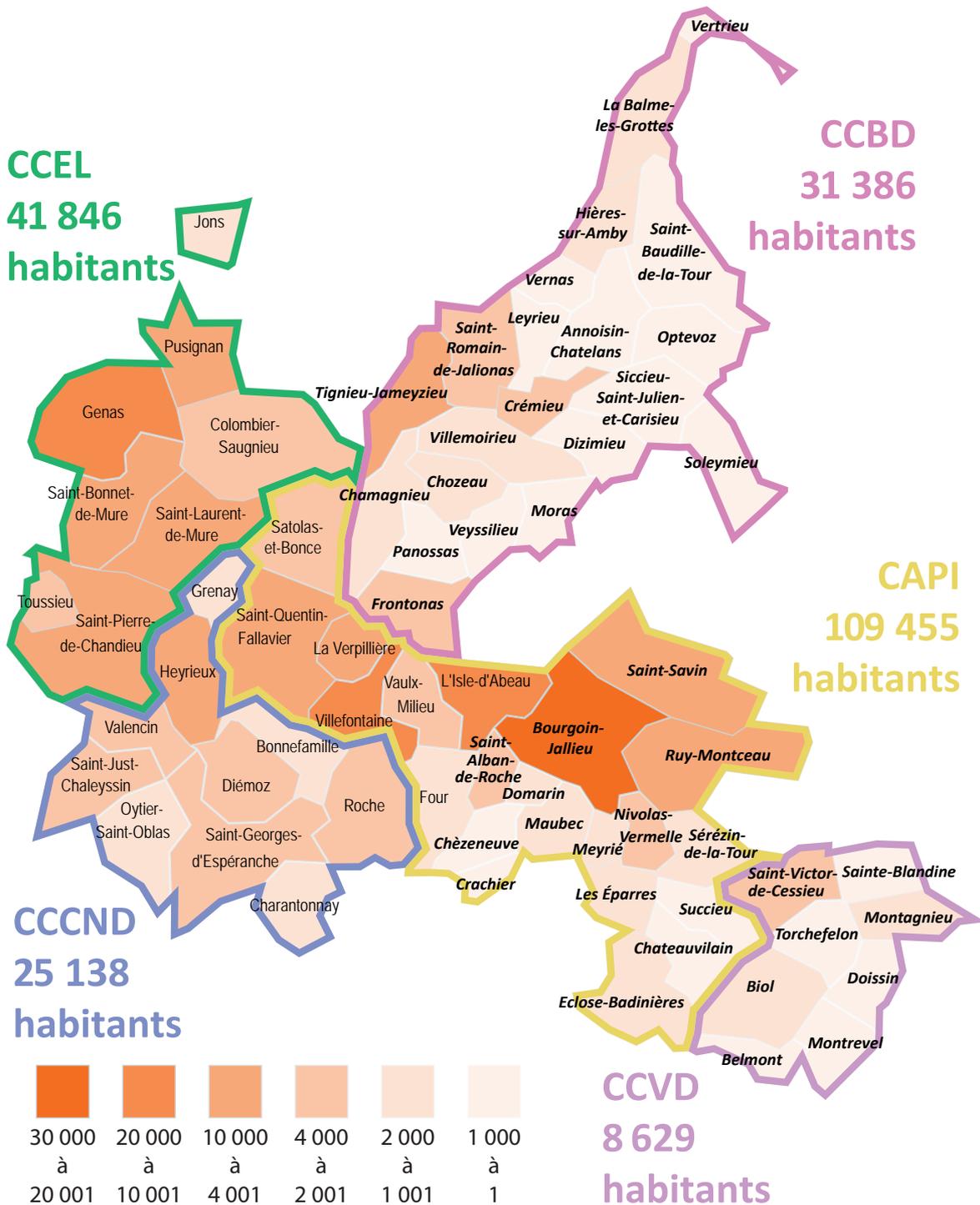
CCEL
41 846
habitants

CCBD
31 386
habitants

CAP
109 455
habitants

CCCND
25 138
habitants

CCVD
8 629
habitants



Le SMND est considéré comme un territoire « mixte à dominante urbaine ». La majeure partie de la population se concentre à l'Ouest du territoire (en continuité de l'agglomération lyonnaise) ainsi que le long de l'axe autoroutier en direction de Grenoble, autour de l'ancienne ville nouvelle, avec Bourgoin-Jallieu comme pôle dominant.

À l'inverse, le plateau de Crémieu et les Terres Froides sont beaucoup moins peuplés et présentent un aspect plus rural.

À périmètre constant, la population a augmenté de 1 845 habitants entre 2020 et 2021, soit une hausse d'environ 0,9%.



EFFECTIFS ET PARC ROULANT

CHIFFRES CLÉS

45 agents liés aux déchèteries

10 agents de l'atelier maintenance

34 bennes à ordures ménagères

6 camions grue pour les PAV

101 agents liés aux collectes

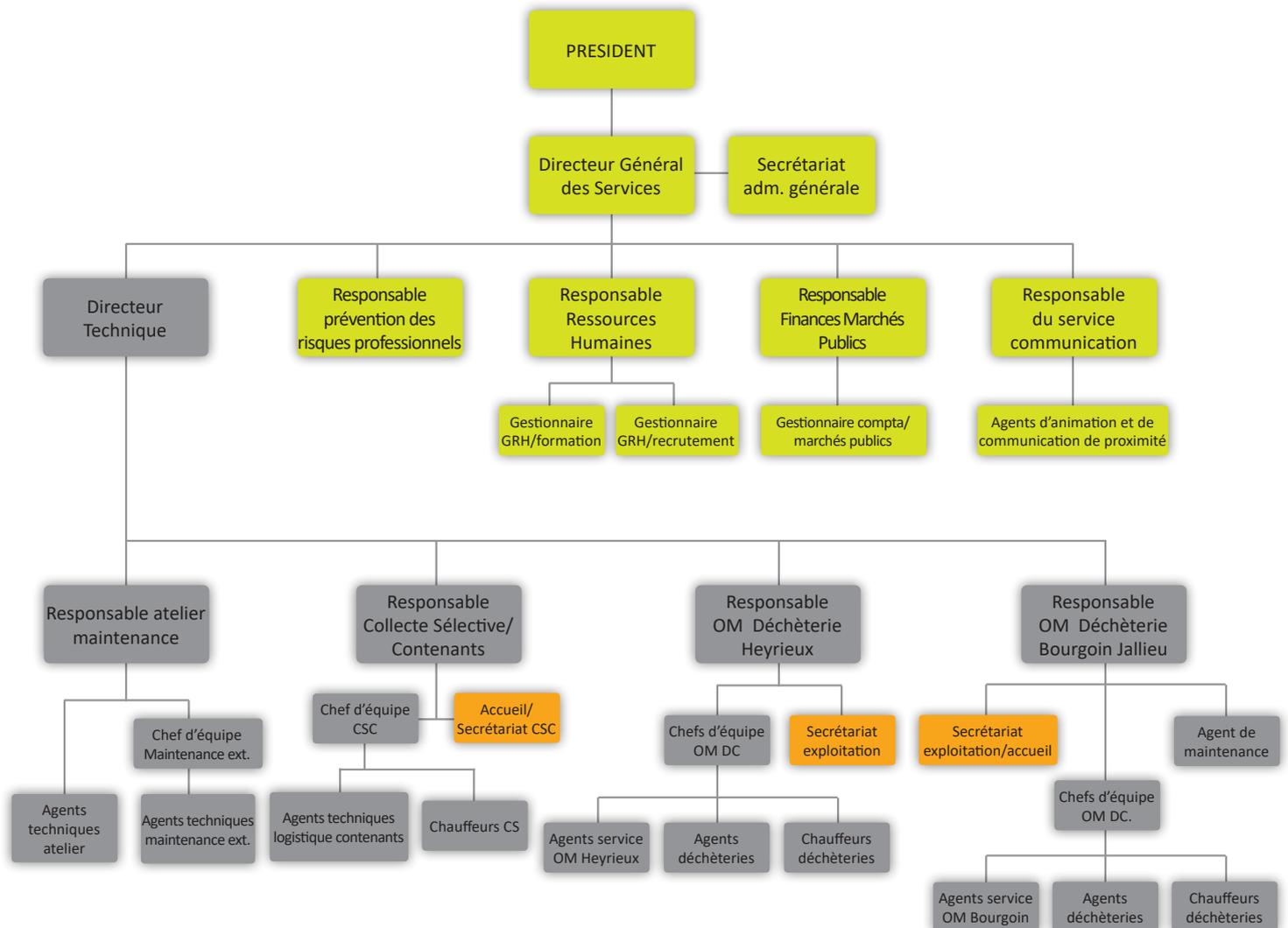
15 agents administratifs

18 camions ampliroll pour les déchèteries

18 véhicules légers et utilitaires

une équipe de remplacement de 10 agents complète les effectifs de collecte et de déchèteries

ORGANIGRAMME DES SERVICES



LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical compte 32 délégués titulaires et 32 délégués suppléants. Chacune des cinq intercommunalités y est représentée par plusieurs élus. Le Comité Syndical est l'organe délibérant de la collectivité. Il vote le budget, les tarifs et toutes les délibérations relatives à la gestion de la structure. Il donne les orientations et objectifs pour la mise en œuvre des missions du syndicat. Le comité élit en son sein les membres du bureau. Cette assemblée délibérante se réunit environ une fois tous les trois mois.



Comité syndical du 23 septembre 2020 installant la nouvelle mandature

LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau exécutif du syndicat est composé d'un Président et de 7 Vice-présidents élus par le Comité Syndical en son sein. Le nouveau Bureau est en place depuis septembre 2020. Il règle des affaires courantes sous le contrôle du Comité Syndical.



Pierre MARMONIER
1^{er} Vice-président
Finances et Marchés publics, Moyens généraux, (NTIC, informatique, assurance) et Parc roulant



Céline DEBES
3^{ème} Vice-présidente
Prévention des déchets, Communication, Projets innovants et citoyens



Patrick CASTAING
5^{ème} Vice-président
Gestion et évolution des collectes (ordures ménagères, collectes sélectives) et Implantations des points d'apports volontaires



Marie-Christine FRACHON
7^{ème} Vice-présidente
Projet d'évolution du périmètre (volets finances et ressources humaines)



Michel FAYET
Président du SMND
Élu sur la commune de Villefontaine (CAPI)



Patrick ROSET
2^{ème} Vice-président
Ressources Humaines et Prévention



Claude VILLARD
4^{ème} Vice-président
Déchèteries (Nouveaux projets et restructuration de déchèteries, nouvelles filières en déchèteries), Travaux de maintenance générale



Karim AMEZIANE
6^{ème} Vice-président
Projet d'évolution du périmètre (volets patrimoine et communication)



■ LA COLLECTE DES DMA

Sur le territoire du Syndicat Mixte fonctionnent quatre types de collectes pour les déchets ménagers et assimilés.

Les types de collectes sont les suivants :

- 🌀 Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte,
- 🌀 Collecte sélective multi-matériaux en apport volontaire ou en porte à porte,
- 🌀 Collecte des autres déchets qui s'effectue par le réseau de déchèteries,

🌀 Collecte des déchets assimilés (artisans, commerçants)

Cette dernière n'est pas distincte du service pour les ménages et les tonnages ne sont pas évalués spécifiquement.

Des actions sont en cours sur la relation avec les usagers professionnels que ce soit pour la collecte des DMA (signatures de conventions) ou l'accès en déchèterie (cf page 19).

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères résiduelles est organisé en régie sur le territoire pour les secteurs en porte à porte. Les secteurs en apport volontaire sont collectés en régie à l'exception de la CCBD (voir page 27).

Ce mode de fonctionnement en régie est assuré par les moyens propres du syndicat (véhicules, personnels) sur deux sites à Heyrieux et Bourgoin-Jallieu et sur les 69 communes qui composent le Syndicat.

La fréquence de collecte s'organise selon les tableaux présentés en page 10. Elle est assurée en porte à porte ou par regroupement dans certains secteurs, dans des lotissements ou dans des lieux difficiles d'accès.

Le syndicat développe également, en lien avec les communes ou les bailleurs, des points de collecte en conteneurs enterrés (voir tableau ci-après). Les regroupements sont des vecteurs importants de la maîtrise des coûts.



Un conteneur enterré d'OMR équivaut au volume de 6 bacs grands formats

DÉPLOIEMENT DES CONTENEURS ENTERRÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES

EPCI	Commune	2011-2018	Conteneurs OM posés en 2020	Conteneurs OM posés en 2021	total
CAPI	Bourgoin-Jallieu	47	2	5	54
CAPI	L'Isle-d'Abeau	21	9	6	36
CAPI	Villefontaine	22	5	6	33
CAPI	La Verpillière	24	0	3	27
CCBD	Crémieu	11	0	0	11
CCBD	Tignieu-Jamezieu	9	1	0	10
CAPI	Ruy-Montceau	3	0	5	8
CCEL	Saint-Bonnet-de-Mure	7	0	0	7
CCCND	Saint-Georges-d'Esperanche	7	0	0	7
CCCND	Heyrieux	6	0	0	6
CCEL	Saint-Pierre-de-chandieu	6	0	0	6
CCEL	Colombier-Saugnieu	2	0	3	5
CAPI	Satolas-et-Bonce	5	0	0	5
CAPI	Saint-Quentin-Fallavier	2	2	0	4
CCCND	Bonnefamille	2	0	0	2
CAPI	Four	2	0	0	2
CCEL	Genas	2	0	0	2
CAPI	Nivolas	0	1	1	2
CCEL	Toussieu	2	0	0	2
CAPI	Jons	0	0	1	1
CAPI	Meyrié	1	0	0	1
CCBD	Moras	1	0	0	1
CAPI	Saint-Alban-de-Roche	1	0	0	1
CCEL	Saint-Laurent-de-Mure	1	0	0	1
CCVD	Saint-Victor-de-Cessieu	1	0	0	1
		185	20	30	235

Environ 24 360 habitants sont desservis par ce mode de collecte soit 11% de la population du SMND. Ce mode de collecte représente 2 897 tonnes d'OMR sur 2021 soit 5,3% des tonnages d'OMR totaux.

FRÉQUENCES DE COLLECTE EN PORTE À PORTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

CCEL	Population 2021
C1	7 779
C2	34 067

CCBD	Population 2021
C1	20 531
C2	10 855

CCCND	Population 2021
C1	16 844
C1/C2	3 463
C2	4 831

CAPI	Population 2021
C1	31 227
C1/C2	2 597
C2	46 535
C2/C3	29 096

CCVD	Population 2021
C1	8 629

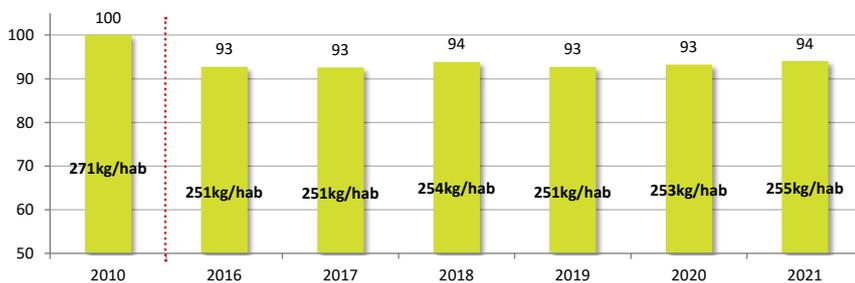
SMND	Population 2021	%
C1	85 010	39%
C1/C2	6 060	3%
C2	96 288	44%
C2/C3	29 096	13%
total	216 454	100%



Évolution des tonnages d'ordures ménagères incinérés/population

Année	Tonnages (t)	Population collectée	Production (kg/hab)
2010	50 699	187 149	270,90
2011	51 051	189 560	269,31
2012	50 795	191 999	264,56
2013	50 215	194 370	258,35
2014	50 365	196 118	256,81
2015	50 432	198 284	254,34
2016	51 994	207 028	251,14
2017	52 469	209 235	250,77
2018	53 831	211 655	254,33
2019	53 433	212 686	251,23
2020	54 227	214 609	252,68
2021	55 144	216 454	254,76

Production d'ordures ménagères résiduelles - base 100 en 2010



ZOOM SUR...

Une campagne de caractérisation des OMR a été réalisée sur le territoire du SMND en septembre 2017. Ont été prélevés 20 échantillons, répartis afin de représenter les 5 intercommunalités adhérentes, les territoires ruraux ou urbains, ou ceux disposant d'une collecte sélective en porte à porte et ceux en apport volontaire.

L'objectif est d'obtenir des données fiables sur lesquelles s'appuyer lors de la mise en place ou l'évaluation d'actions de prévention et de politiques de collecte.

Cette étude a permis de mettre en avant la composition des ordures ménagères sur le territoire, ainsi que les pistes d'actions prioritaires pour la réduction de ces déchets.

Les proportions de chaque catégorie de déchets dans les OMR sont similaires à celles des données nationales de 2007.

Il est apparu que les flux les plus présents dans les OMR sont les suivants :

- Les déchets putrescibles, composés à plus de 80% de déchets alimentaires consommables ou non ;
- Les plastiques, dont le flux principal est celui des emballages et films plastiques qui ne font pas partie des consignes de tri en vigueur sur le territoire ;
- Les textiles sanitaires, composés en majorité de couches enfants et de mouchoirs, essuie-tout et serviettes en papiers.

Des actions auprès des usagers (sensibilisation, prévention) ou la mise en place de solutions techniques (compostage, méthanisation, extension des consignes de tri,...) sont possibles afin de réduire ces flux ou de les valoriser différemment que par incinération dans les ordures ménagères.



79 KG/HAB/AN
de déchets compostables
dans les OMR

Les catégories les plus présentes dans les OMR du territoire sont les déchets putrescibles (29%), les plastiques (16%), les textiles sanitaires (13%) et les papiers (11%) : ces flux constituent plus des deux tiers des ordures ménagères résiduelles.



Le tri a été réalisé dans le respect de la norme AFNOR NF X30-408 soient 14 catégories de déchets subdivisées en 51 sous catégories

LA COLLECTE SÉLECTIVE MULTIMATÉRIAUX

Notre collectivité s'est engagée depuis 1998 dans la mise en place d'une collecte sélective multi-matériaux et a signé un contrat avec la société Éco-Emballages dans ce cadre. L'ensemble du territoire est desservi par la collecte sélective suivant les deux modes de fonctionnement en 2021 :

☞ Soit en apport volontaire total (40 communes) / 64 128 hab.

☞ Soit en porte à porte pour les emballages et papiers-journaux avec une collecte en apport volontaire pour le verre (29 communes) / 152 326 habitants.

Les matériaux triés (les flux)

- ☞ Le verre,
- ☞ Les papiers-journaux,
- ☞ Les emballages.

Les points d'apport volontaire – (PAV)

La collecte sélective s'effectue notamment par des colonnes d'apport volontaire situées en des points répartis sur les communes.

Chaque point d'apport volontaire doit comprendre au minimum une colonne pour chacun des trois flux, (emballages / papiers-journaux / verre), pour les communes ne bénéficiant pas de porte à porte. Pour les communes en porte à porte, seul le flux verre reste à minima collecté par des colonnes.

Le nombre et l'emplacement de ces points d'apport volontaire dans les communes conditionnent les performances de chaque commune. La norme préconisée est au minimum d'un point pour 300 habitants en zone rurale et d'un point pour 500 habitants en zone urbaine pour obtenir des résultats intéressants.

Les points d'apport volontaire se répartissent comme suit :

PAV complet : point comportant les 3 flux (emballages, journaux et verre) pour les communes dont le tri est collecté en apport volontaire. Pour les communes dont les emballages et papiers sont collectés en porte à porte, un point complet comprend une colonne de verre. Ce point doit être accessible aux usagers en permanence.

1 PAV

pour 300 hab. en zone rurale, pour 500 hab. en zone urbaine

PAV privé : point dont l'accès est limité car situé sur le terrain d'une structure privée (école, restaurant, discothèque...) ou sur un parking fermé (salle des fêtes, services techniques).

Le développement des points d'apport volontaire est indispensable à ce jour. Chaque collectivité doit s'interroger avec l'aide du SMND pour éventuellement apporter des améliorations au réseau de collecte. Le nombre de PAV doit également tenir compte de la dispersion de l'habitat.



Point complet d'une commune en apport volontaire



Collecte sélective en porte à porte

Dans le cas d'un habitat plus dense, il est préconisé une mise en place de la collecte des emballages en porte à porte, qui permet d'obtenir des résultats beaucoup plus significatifs en terme de performance. Ce système est développé depuis juillet 2000.

La collecte sélective en porte à porte s'organise donc de la façon suivante depuis le 1^{er} janvier 2014 :

- Une collecte en porte à porte une fois par semaine ou tous les 15 jours, des emballages et

des papiers-journaux en mélange dans des bacs ou sacs jaunes.

- Des points d'apport volontaire en parallèle, constitués d'une seule colonne pour le verre.

- Marginalement, des conteneurs enterrés 3 flux sont installés dans le cadre d'opérations d'aménagement (lotissement, ensemble d'immeubles).

Les tableaux ci-contre exposent l'organisation mise en place sur les différents EPCI membres.

CCEL	Population 2021
C0,5	16 146
C1	25 700

CAPI	Population 2021
C0,5	4 112
C1	78 191

CCBD	Population 2021
C0,5	7 481

CCCND	Population 2021
C0,5	12 067

CCVD	Population 2021
C0,5	8 629

SMND	Population 2021	%
C0,5	48 435	32%
C1	103 891	68%
Total	152 326	100%

TONNAGES DE LA CS PAR MODE DE COLLECTE

Zones collectées en Apport Volontaire

EPCI	Population 2021	tonnages 2021				Performances en kg/habitant 2021				Classement
		Emballages	Journaux	Verre	total	Emballages	Journaux	Verre	total	
CAPI	27 152	946	266	841	2 052	34,8	9,8	31,0	75,6	1
CCCND	13 071	384	172,0	358,8	915	29,4	13,2	27,5	70,0	2
CCBD	23 905	382	233	880	1 495	16,0	9,8	36,8	62,5	3
total AV	64 128	1 711	672	2 079	4 462	26,7	10,5	32,4	69,6	

Zones collectées en Porte à Porte (Emballages et journaux)

EPCI	Population 2021	tonnages 2021			Performances en kg/habitant 2021			Classement
		Emballages et journaux	Verre	total	Emballages et journaux	Verre	total	
CCBD	7 481	373	202	575	49,8	27,0	76,9	1
CCEL	41 846	1 511	1 228	2 739	36,1	29,4	65,5	2
CCVD	8 629	282	275	557	32,7	31,9	64,6	4
CCCND	12 067	403	334	737	33,4	27,7	61,1	3
CAPI	82 303	1 974	1 404	3 378	24,0	17,1	41,0	5
total PAP	152 326	4 542	3 444	7 987	29,8	22,6	52,4	

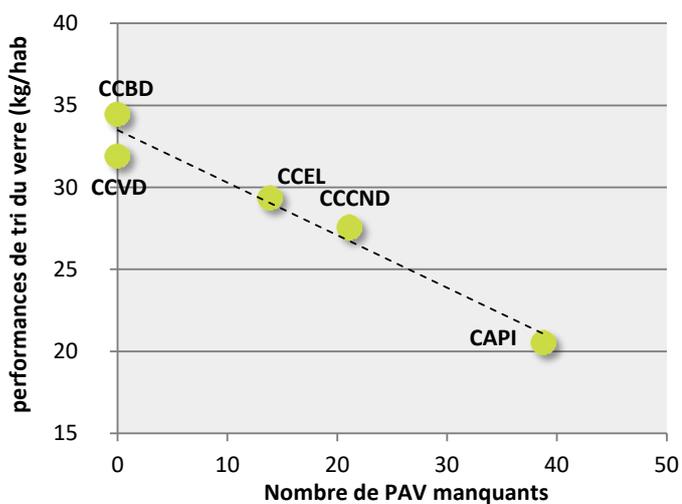
Le système en porte à porte présente de meilleures performances globales de collecte des emballages et journaux, mais ne favorise pas la collecte du verre, toujours organisée en apport volontaire.

Une densification du réseau de conteneurs à verre est indispensable sur ces secteurs pour assurer une collecte performante.

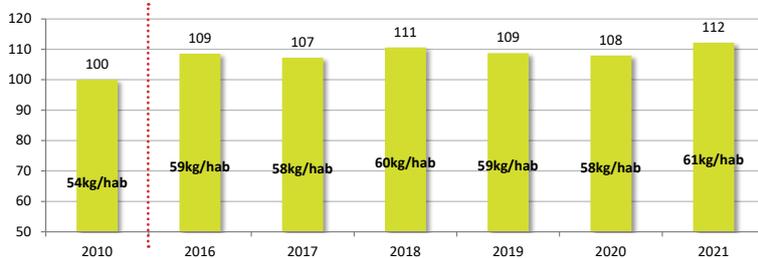
Données globales de la CS

EPCI	Population 2021	tonnages 2021			Performances en kg/habitant 2021			Classement	Nb PAV manquant
		Emballages et journaux	Verre	total	Emballages et journaux	Verre	total		
CCBD	31 386	987	1 082	2 070	31,5	34,5	65,9	1	0
CCCND	25 138	959	693	1 652	38,2	27,6	65,7	2	21
CCEL	41 846	1 511	1 228	2 739	36,1	29,4	65,5	3	14
CCVD	8 629	282	275	557	32,7	31,9	64,6	4	0
CAPI	109 455	3 186	2 245	5 430	29,1	20,5	49,6	5	39
déchèteries	216 454	176	475	651	0,8	2,2	3,0		
total SMND	216 454	7 101	5 998	13 099	32,8	27,7	60,5		74

Les performances de collecte du verre sont étroitement corrélées au réseau de PAV déployés. Plus un EPCI manque de conteneurs sur son territoire, moins ses habitants trient le verre (cf. graphique ci-dessous)



Performances de collecte sélective base 100 en 2010



Les résultats issus de la campagne de caractérisation (cf page 11) indiquent un gisement potentiel de plus de 50kg/hab/an de déchets recyclables dans les OMR dans le périmètre actuel des consignes de tri.

Si le geste de tri était mieux appliqué, les performances de collecte pourraient ainsi quasiment doubler.



42 KG/HAB/AN
d'emballages et de papiers dans les OMR



10 KG/HAB/AN
de bouteilles et pots en verre dans les OMR



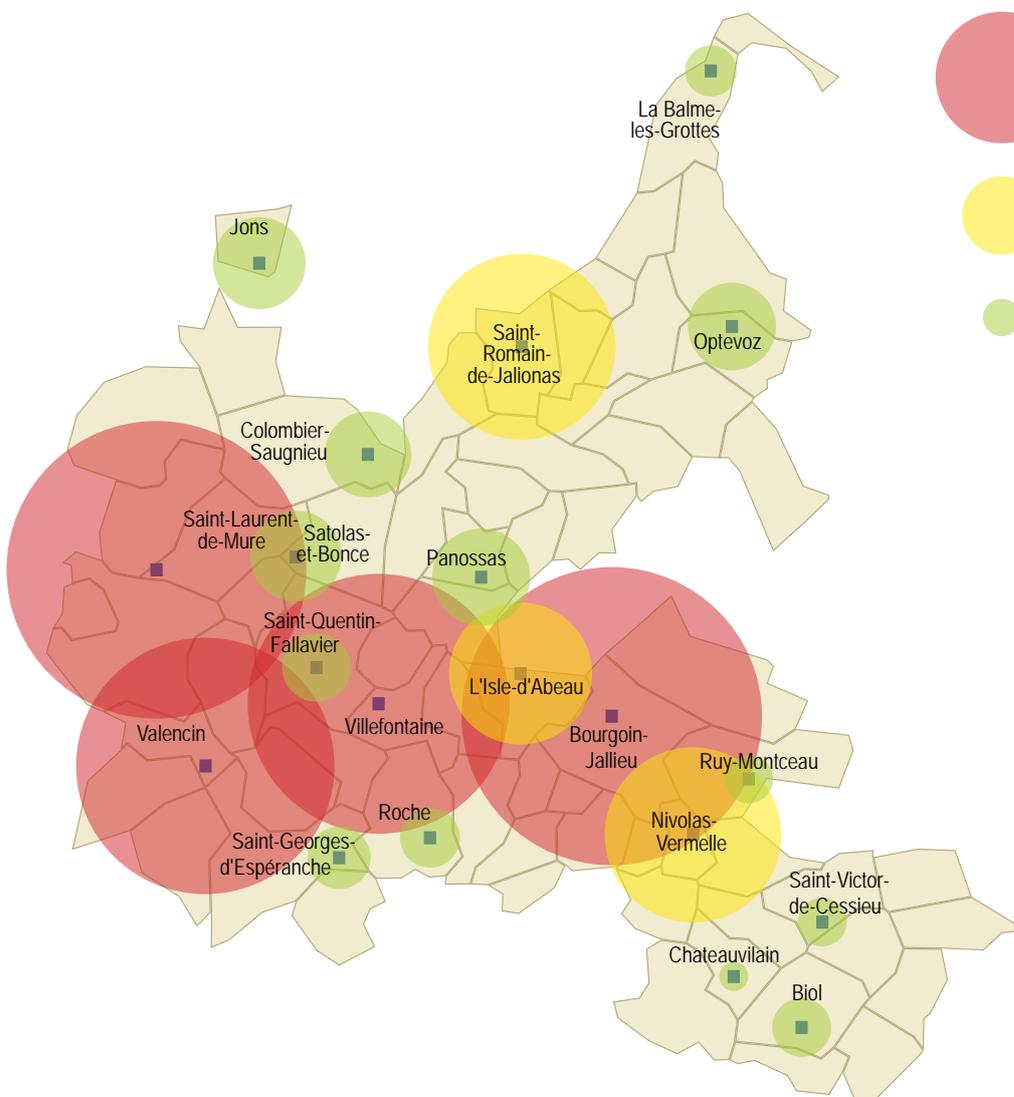
LES DÉCHÈTERIES

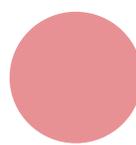
Les autres déchets des ménages sont collectés par apport volontaire en déchèterie. Les déchèteries accueillent généralement les déchets suivants :

-  Batteries
-  Bois
-  Cartons
-  Déchets Verts
-  Ferraille
-  Gravats
-  Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
-  Mobilier
-  Huiles moteur
-  Encombrants (matelas, canapés, etc..)
-  Déchets ménagers spéciaux (peintures, colles, solvants,....)
-  Papier
-  Plastique
-  Piles
-  Pneus
-  Verre

Le Syndicat Mixte met en œuvre une mise en réseau des différentes déchèteries par l'harmonisation des règlements, des conditions d'accès, d'identification des usagers et a, dans ce cadre, signé la charte départementale d'accès aux déchèteries proposée par le Conseil Départemental.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné gère en régie directe aujourd'hui les 20 déchèteries suivantes (gardienage, enlèvements,...) :



-  Les quatre premières concentrent à elles seules 44% des tonnages collectés.
-  Autres déchèteries aux apports annuels supérieurs à la moyenne. Associées aux quatre précédentes, elles représentent plus de 64% des déchets collectés.
-  Les 13 dernières déchèteries se partagent moins de 36% des tonnages.

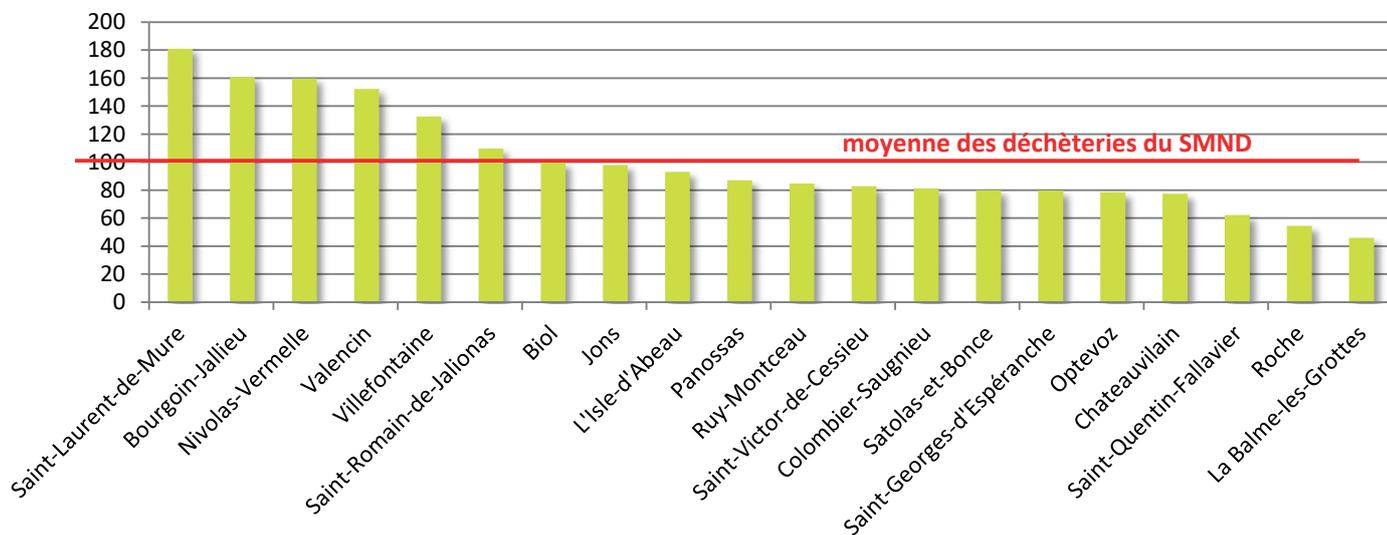
1	Bourgoin-Jallieu	7237,009
2	Saint-Laurent-de-Mure	7124,271
3	Villefontaine	6221,554
4	Valencin	6140,229
5	Saint-Romain-de-Jalionas	4446,621
6	Nivolas-Vermelle	4196,305
7	L'Isle-d'Abeau	3399,305
8	Panossas	2327,807
9	Jons	2202,392
10	Satolas-et-Bonce	2171,913
11	Optevoz	2094,938
12	Colombier-Saugnieu	2059,658
13	Saint-Quentin-Fallavier	1634,609
14	Saint-Georges-d'Espéranche	1497,112
15	Roche	1428,401
16	Biol	1402,948
17	La-Balme-les-Grottes	1227,298
18	Saint-Victor-de-Cessieu	1163,323
19	Ruy-Montceau	1151,603
20	Chateaufvilain	689,654

La taille des cercles est proportionnelle à la quantité de déchets collectés.

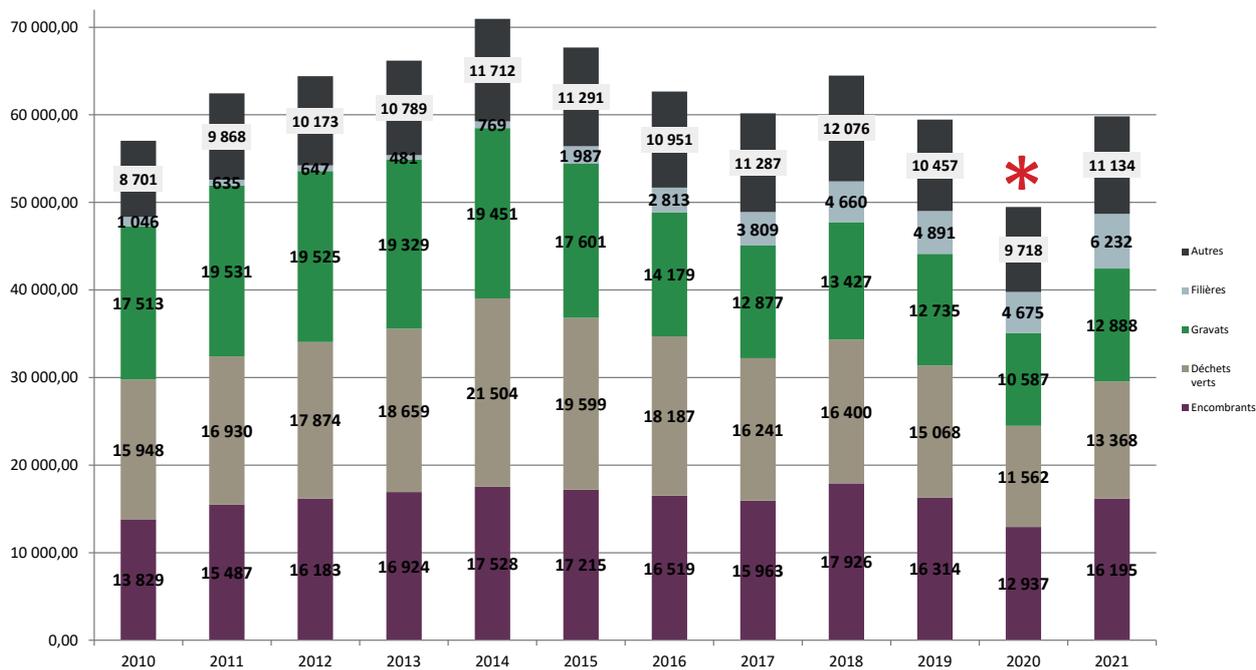
Chaque déchèterie dispose cependant de ses propres horaires dont l'amplitude d'ouverture varie très fortement selon les sites : 50 heures hebdomadaires d'ouverture pour la déchèterie de Villefontaine contre 9h30 pour celle de Chateaufvillain par exemple. En associant ce paramètre avec les tonnages collectés, il est

possible d'établir un indice traduisant l'intensité de l'utilisation des équipements.

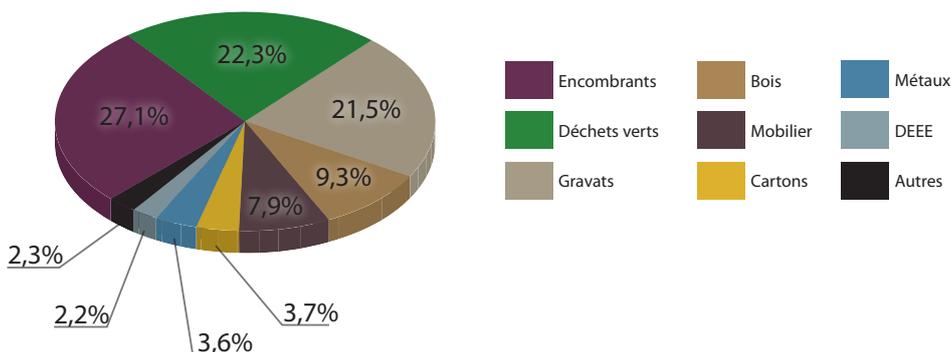
Cet indice de base 100 pour la moyenne des déchèteries est obtenu en divisant les tonnages collectés par le temps d'ouverture.



TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX



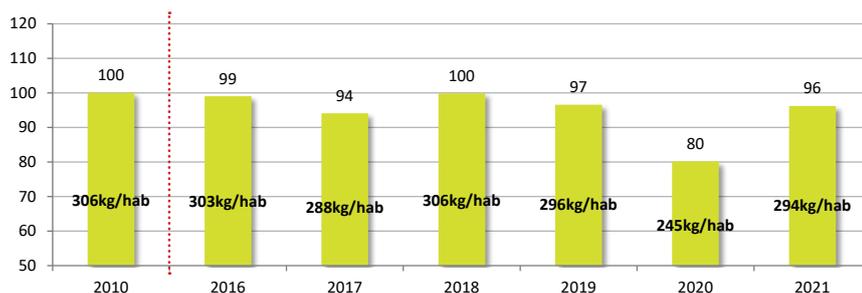
* impact confinement COVID



59 817

tonnes de déchets collectés en déchèteries

Production de déchets de déchèterie base 100 en 2010



Années	Encombrants	Déchets verts	Gravats	Filières*	Autres	Totaux en tonnes
2010	13 829,23	15 947,64	17 513,26	1 045,83	8 701,19	57 037,15
2011	15 486,97	16 930,26	19 530,83	635,48	9 868,30	62 451,84
2012	16 183,13	17 874,09	19 525,10	646,69	10 173,36	64 402,36
2013	16 923,60	18 658,64	19 328,75	481,30	10 789,39	66 181,68
2014	17 527,75	21 504,14	19 450,51	769,01	11 711,65	70 963,06
2015	17 215,05	19 599,19	17 601,24	1 987,36	11 291,19	67 694,03
2016	16 519,44	18 187,01	14 178,68	2 812,96	10 950,85	62 648,94
2017	15 962,85	16 241,09	12 876,79	3 809,40	11 287,11	60 177,23
2018	17 925,90	16 400,35	13 427,16	4 659,78	12 075,96	64 489,15
2019	16 313,59	15 067,78	12 735,06	4 890,54	10 457,38	59 464,34
2020	12 937,13	11 561,69	10 587,31	4 675,23	9 718,10	49 479,46
2021	16 195,21	13 367,93	12 887,97	6 231,94	11 133,90	59 816,95
évolution 2020-2021	25,18%	15,62%	21,73%	33,30%	14,57%	20,89%

* voir page 18

OPTIMISATION DU TRANSPORT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES GRÂCE AU COMPACTAGE



Packmat compactant des déchets verts

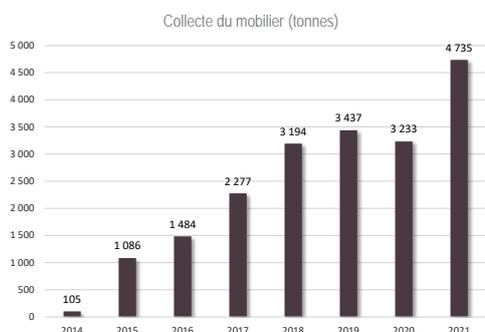
Le transport des déchets des déchèteries vers les centres de traitement est optimisé grâce au passage régulier de rouleaux compacteurs mobiles dans les bennes.

Sont concernés les flux d'encombrants, de ferraille, de déchets verts, de carton et de bois.

ZOOM SUR LES FILIÈRES

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) oblige les metteurs sur le marché de certains produits à pourvoir ou à contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. Ces producteurs transfèrent généralement leur

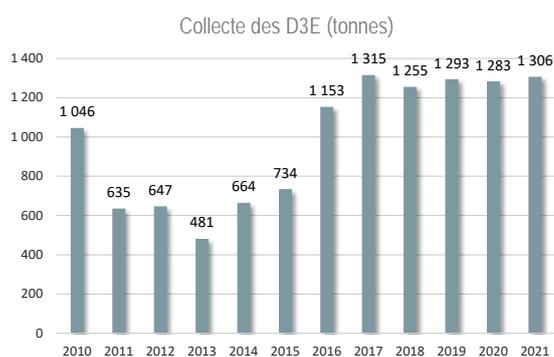
responsabilité à un organisme collectif, dit éco-organisme. En déchèterie, le déploiement de ces filières permet une meilleure maîtrise des coûts et une quantité de déchets recyclés plus importante.



Signé en 2014, le contrat avec Éco-Mobilier a conduit à un déploiement progressif du dispositif sur les équipements du SMND. Toutes les déchèteries sont désormais équipées.



Le SMND a contractualisé en 2014 avec Éco-DDS qui depuis 2015 prend en charge une majeure partie des déchets dangereux des particuliers, très complexes et donc coûteux à traiter.



La lutte contre le vandalisme par la sécurisation des lieux de dépôt des DEEE s'est traduit par une augmentation globale des tonnages captés depuis 2016.

Mise en place des premières bennes à plâtre :

Les contraintes qui pèsent sur l'enfouissement (fiscalité en hausse et capacité en baisse) ont conduit le SMND à étudier la possibilité de faire traiter ses encombrants par l'usine d'incinération. Une fois triée, la majeure partie de ces déchets est effectivement un bon combustible exploitable par l'usine.

En revanche, la présence de plâtre dans les encombrants n'est plus acceptée car la

combustion de celui-ci dégage des composés hautement toxiques. L'objectif est donc de déployer une collecte spécifique de plâtre sur l'ensemble des déchèteries.

En 2021, les déchèteries de Bourgoin-Jallieu et Villefontaine sont équipées de ces bennes.



**PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLATRE**



ZOOM SUR LES MODALITÉS D'ACCÈS

Depuis des années, le SMND régule la fréquentation de ses déchèteries en requérant de ses usagers la présentation d'un macaron (particuliers) ou d'une carte d'accès (professionnels). Ce macaron garantit aux habitants particuliers du territoire l'accès libre et gratuit à ses déchèteries, dès lors que les volumes de déchets apportés n'excèdent pas 2m³ par jour. Le dispositif, qui repose sur une saisie totalement manuelle des données, ne répond cependant plus aux nouvelles exigences du service public : la multiplication des déchets admis en déchèterie, l'augmentation des fréquentations, la nécessité de disposer de données statistiques fiables, réclamait l'évolution de cet outil de contrôle.

Depuis 2019, le contrôle d'accès des déchèteries est progressivement informatisé et automatisé. Composé d'une barrière automatique et d'une

borne de lecture de plaques minéralogiques, le dispositif permet de limiter l'accès aux personnes préalablement inscrites. En plus d'assurer un accès plus fluide aux usagers de la collectivité, il permet d'éviter un usage abusif des déchèteries par les résidents de communes ne contribuant pas au financement du service ou par les professionnels.

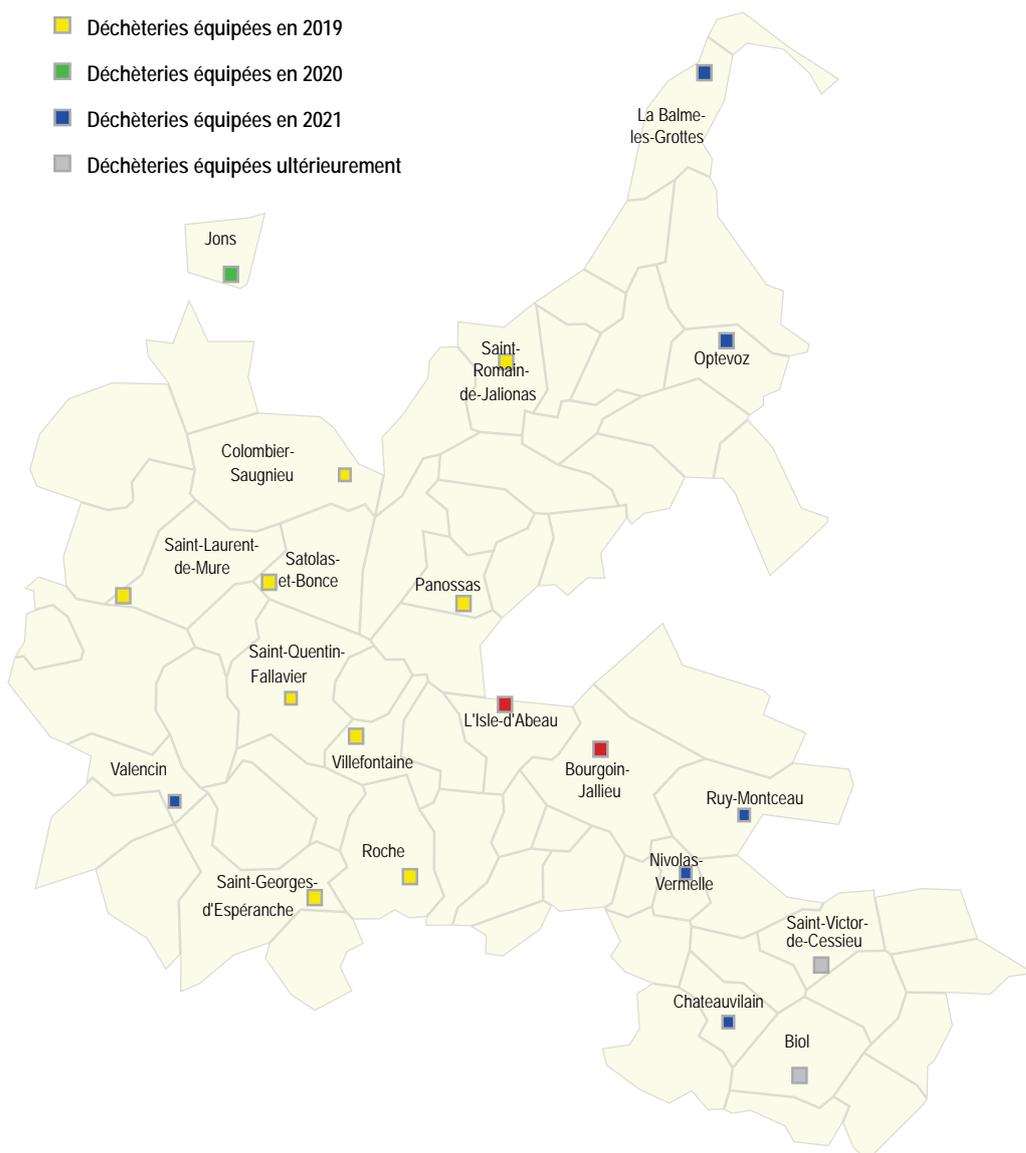
Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné, le SICTOM de la région de Morestel et le SICTOM du Guiers ont construit conjointement ce projet, afin d'uniformiser l'accès et le fonctionnement des déchèteries à l'échelle du Nord Isère et de mutualiser les coûts de mise en place. Les habitants et professionnels des trois territoires pourront ainsi accéder, à terme, aux 31 déchèteries de ce groupement, en ne faisant qu'une seule inscription.

Chaque compte usager dispose de 36 droits d'accès par an (du 1^{er} janvier au 31 décembre). À chaque passage en déchèterie, un certain nombre de crédits est décompté en fonction du type de véhicule. La nature du véhicule est déterminée à l'aide des champs J1 et F2 présents sur chaque carte grise.

En cas de dépassement des 36 droits d'accès, un tarif en fonction du véhicule est appliqué.

DÉPLOIEMENT DES CONTRÔLES D'ACCÈS DANS LES DÉCHÈTERIES DU SMND

- Déchèteries équipées en 2018
- Déchèteries équipées en 2019
- Déchèteries équipées en 2020
- Déchèteries équipées en 2021
- Déchèteries équipées ultérieurement



30%

des déchets apportés
en déchèteries
sont estimés
comme d'origine
professionnelles

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES TONNAGES À COLLECTER ET TRAITER

Si l'on regroupe les moyennes par habitant de l'ensemble des déchets produits et collectés par les différents modes existants, on en déduit une

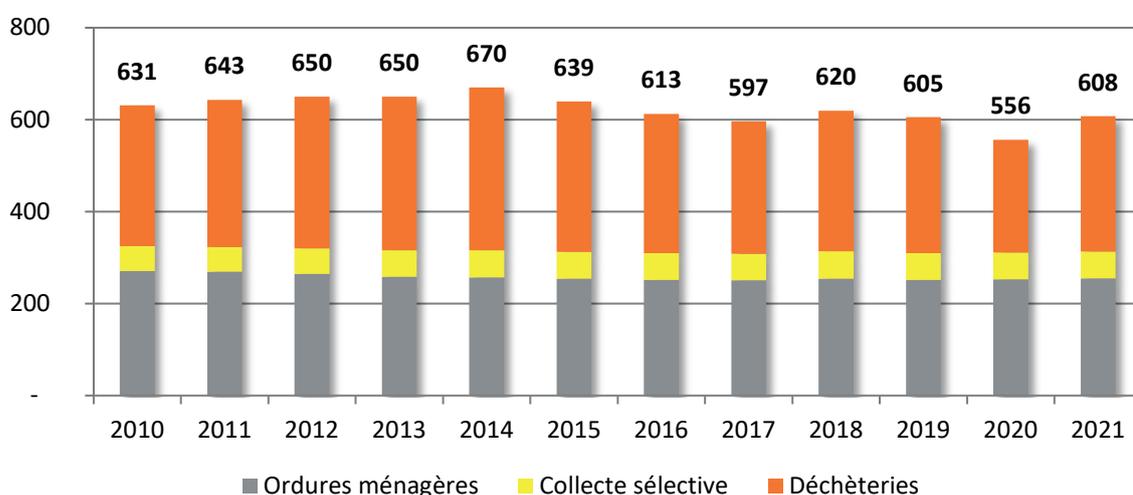
production globale moyenne de déchets à traiter par habitant sur le territoire comme suit :

Flux/hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères	271	269	265	258	257	254	251	251	254	251	253	255
Collecte sélective	54	54	55	58	59	58	59	58	60	59	58	59
Déchèteries	306	320	330	334	354	327	303	288	306	296	245	294
Total	631	643	650	650	670	639	613	597	620	605	556	608

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) vise concrètement à réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par

habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), qui le fixe à 15 % à horizon 2030.

Performances globales de collecte (kg/hab)



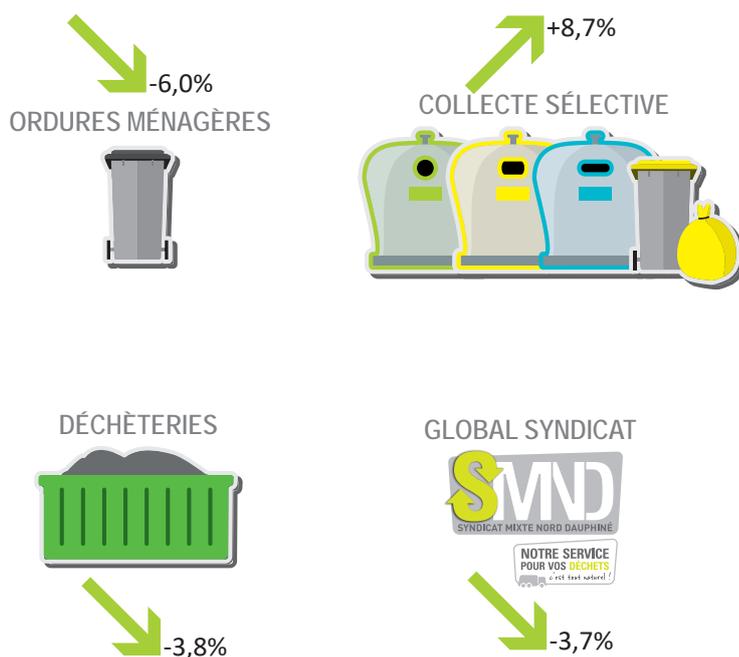
608 kg

tous déchets confondus/hab en 2021

Objectif de la LTECV :
568kg en 2020

Nouvel objectif de la loi
AGEC :
536kg en 2030

Évolution de la production de déchets par habitant depuis 2010 :



■ ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

SENSIBILISATION DES PUBLICS SCOLAIRES

Le personnel du Syndicat Mixte Nord Dauphiné intervient dans les écoles primaires et les collèges depuis 2003. À travers ces interventions le syndicat souhaite faire comprendre les enjeux d'une bonne gestion des déchets.

Compte tenu du contexte sanitaire, les interventions en présentiel ont été suspendues et le SMND s'est adapté en proposant d'autres solutions.

🔄 Kit zéro déchets

Le SMND met à disposition des écoles le « sac à dos zéro déchet ». Ce kit pédagogique est composé de nombreux outils, permettant d'aborder la notion du « zéro déchet » avec les élèves.

Chacun des 15 sacs à dos contient ainsi 5 mini-jeux permettant d'expliquer concrètement comment il est possible de réduire ses déchets au quotidien:

- Le jeu du frigo
- Le memory zéro déchet
- Maxi gouter zéro déchet
- Le quiz zéro déchet
- Le jeu du ticket de caisse

13 prêts de sac ont eu lieu en 2021 pour 37 classes soient 908 élèves sensibilisés.



🔄 Application Game of tri



2368 sessions de jeu pour 552 joueurs uniques sur 2021.

Le taux d'erreur de tri moyen est de 27,3%

La répartition des joueurs par configuration est la suivante :

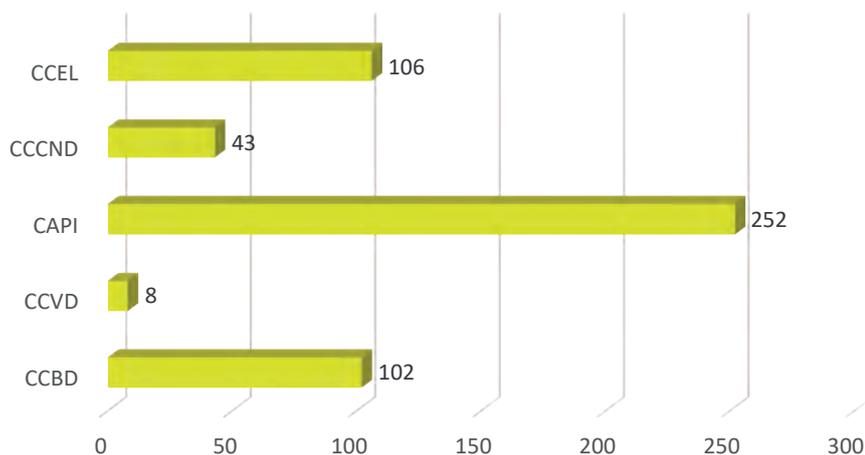
type de collecte sélective	nombre d'utilisateurs	taux d'erreur de tri
bac jaune	427	26,4%
conteneur jaune	94	31,4%
sac jaune	31	30,3%

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Parallèlement aux efforts portés sur la collecte sélective, le Syndicat Mixte s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets à la source, notamment en favorisant le compostage individuel. Cette action de réduction des déchets à la source débute en 2003 sur la base du volontariat des

communes et compte l'ensemble des 69 communes engagées dans la démarche. Si l'impact de cette mesure est difficile à quantifier, il est néanmoins indiscutable que le compostage réduit les apports d'OMR et de déchets verts en déchèterie.

Ventes de composteurs individuels en 2021



Le SMND propose des composteurs en bois au tarif de 30€

COMPOSTAGE COLLECTIF

Initié en 2018 avec le Lycée Paul Claudel, le compostage collectif a depuis pris de l'ampleur et compte fin 2021, 29 sites ayant bénéficiés d'un accompagnement technique et financier du SMND. Sont concernés des établissements scolaires et leur

cantine, des copropriétés et bailleurs ou encore des espaces publics en collaboration avec les communes.

L'installation de 10 nouveaux sites est prévue pour l'année 2022.



Site de compostage partagé au Jardin des Ravineaux à Nivolas-Vermelle



■ COMMUNICATION SUR LES EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI

Dans le cadre du renouvellement du marché de centre de tri des déchets issus de la collecte sélective, le SMND s'est engagé à une mise en place de l'extension des consignes de tri sur son territoire.

Le SMND a ainsi déposé sa candidature à ce projet auprès de l'Éco-organisme CITEO au printemps 2021. Cette candidature a été acceptée pour une mise en oeuvre effective au 1^{er} janvier 2022.

Afin d'accompagner les usagers du SMND dans la simplification du geste de tri, une campagne de communication a eu lieu en fin d'année 2021.

Des courriers d'information associés au nouveau mémo-tri ont été remis aux habitants des 40 communes concernées par ces modifications. Cette distribution s'est accompagnée d'un plan de communication multicanal les deux premières semaines de décembre. Celui-ci comprenait principalement :

- des encarts publicitaires dans la presse locale
- un spot vidéo pour les supports web
- un spot sur une radio locale
- des campagnes d'affichages multisupports

Dans les collectivités qui l'ont mis en place, les habitants peuvent, déposer dans le bac de tri, non seulement les bouteilles et flacons en plastique, aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton, mais aussi tous les emballages en plastique. Une simplification indispensable pour recycler plus, notamment les emballages en plastique comme les pots de yaourt, barquettes et films.



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI
A chaque emballage sa poubelle de tri /

EMBALLAGES ET PAPIERS

- emballages en métal
- bouteilles et flacons en plastique
- les sacs, sachets et films
- les petits emballages en métal
- tous les papiers
- briques et petits cartons d'emballages
- les pots et barquettes
- les tubes

GROS CARTONS

aplatis et pliés

VERRE

bouteilles et flacons

pots et bocaux

SMND **Un doute? Une question?** www.smnd.fr

1180, Chemin de Rajat - 38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr

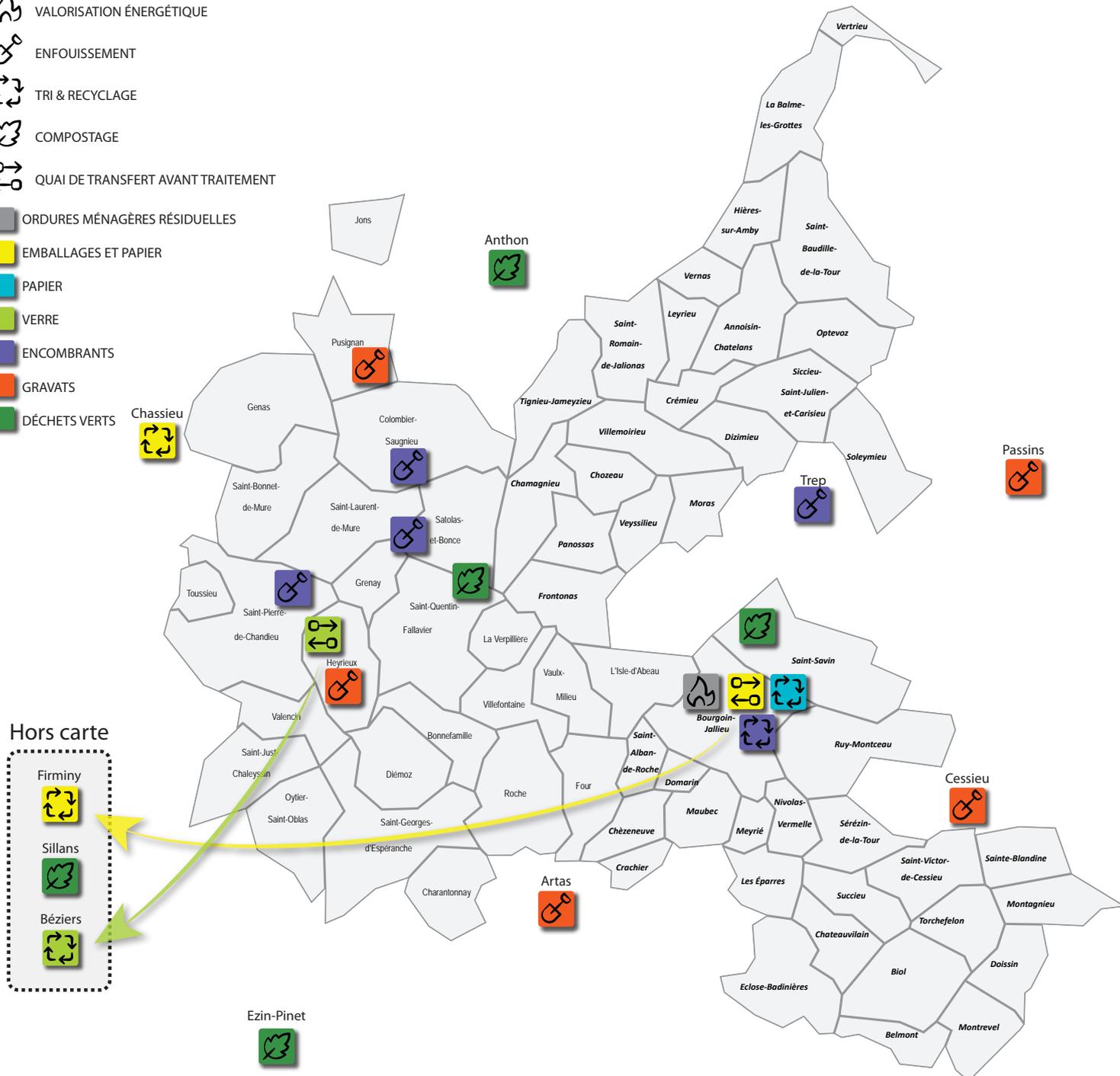
CITEO

LES MODES ET LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

CARTOGRAPHIE DES EXUTOIRES POUR LES PRINCIPAUX FLUX

-  VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
-  ENFOUISSEMENT
-  TRI & RECYCLAGE
-  COMPOSTAGE
-  QUAI DE TRANSFERT AVANT TRAITEMENT

-  ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
-  EMBALLAGES ET PAPIER
-  PAPIER
-  VERRE
-  ENCOMBRANTS
-  GRAVATS
-  DÉCHETS VERTS



Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération du SITOM Nord Isère à Bourgoin-Jallieu	Incinération avec valorisation énergétique
Emballages et papiers en mélange	Centres de tri SUEZ Recyclage et Valorisation à Firminy et PAPREC à Saint Priest	Tri et recyclage vers les repreneurs désignés par la garantie de reprise Éco-Emballages
Papiers-journaux en apport volontaire	Centre de transfert de VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu	Tri et recyclage
Verre	OI – Manufacturing	Recyclage
Cartons	GOUVERNAYRE à Trept PAPREC à St Priest VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu VEOLIA à la Tour du Pin	Recyclage
Bois	DELAUZUN (ABDS) à Saint Pierre de Chandieu GOUVERNAYRE à Trept VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu VEOLIA à La Tour du Pin	Broyage et recyclage (ou valorisation)
Déchets verts	<u>Plateforme de compostage :</u> AGRO COMPOST à Eyzin Pinet CBE à St Savin (pour DBS) SEDE Environnement à Sillans (38) pour VEOLIA CONFLUENCE AMENDEMENTS à Anthon Co-compostage avec les boues de STEP de la SEMIDAO à Saint Quentin Fallavier	Valorisation organique
Souches	<u>Plateforme de compostage :</u> CBE à St Savin (pour DBS) CONFLUENCE AMENDEMENTS à Anthon PEPINIERES DE ST EX à St Laurent de Mure	Valorisation organique
Gravats	CARRIERE ET VOIRIE (entreprise Gachet S.A.) à Artas ENTREPRISE VERNAY à Heyrieux SICTOM DE MORESTEL à Passins VEOLIA à Cessieu VERDOLINI CARRIERES à Pusignan	Enfouissement
Encombrants	ARC EN CIEL à Bourgoin-Jallieu DBS à Colombier-Saugnieu DELAUZUN à St Pierre de Chandieu GOUVERNAYRE à Trep VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu SITA MOS à Satolas et Bonce VEOLIA à La Tour du Pin	Enfouissement ou tri, broyage pour incinération, valorisation et enfouissement résiduel
Ferrailles	ARC EN CIEL à Bourgoin-Jallieu DERICHEBOURG à Saint Pierre de Chandieu GOUVERNAYRE à Trept GUYONNET à Saint Victor de Cessieu VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu	Recyclage ou traitement
Plâtre	MBTP à Bourgoin-Jallieu pour NANTET-SERFIM Recyclage et SERDEX à St Priest	Recyclage
Pneus	EUREC à Saint Pierre de Chandieu et TFN à Fareins (01)	Valorisation
Déchets d'Éléments d'Ameublement = DEA	Contrat avec Éco-Mobilier : ARC EN CIEL à Bourgoin-Jallieu	Recyclage Valorisation
Déchets d'Équipement Electrique et Electronique = DEEE	Contrat avec OCAD3E / Écosystem	Recyclage
Déchets Ménagers Spéciaux = DMS	Contrat avec EcoDDS : SARPI à La Talaudière pour le 69 et Trialp Chambéry pour le 38 Produits hors filière EcoDDS : SARPI à La Talaudière	Valorisation ou traitement suivant produit
Capsules à café Nespresso	Contrat avec SUEZ	Recyclage
Cartouche d'encre	Contrat avec PRINTERRE à Cherisy (28)	Recyclage
Huiles minérales	Contrat avec SEVIA (Véolia) à St Fond	Traitement
Lampes et néons	Contrat avec OCAD3E / Écosystem	Recyclage
Piles	Contrat avec COREPILE	Recyclage
Radiographies	RHONE ALPES ARGENT à Saint Georges d'Espérance	Recyclage

■ L'usine d'incinération

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'UIOM du SITOM de Bourgoin Jallieu dont notre syndicat est membre. Une nouvelle unité a été mise en service en 2007.

Les modes de valorisations sont les suivants :

☞ Eau chaude à 109° sous pression alimentant en chauffage et eau chaude sanitaire l'équivalent de 4500 logements.

☞ Vapeur saturée alimentant un industriel.

☞ Électricité alimentant l'usine d'incinération pour une part et une vente à EDF pour le solde.

■ Les centres d'enfouissement technique

Ils accueillent sur divers sites, tous les déchets non valorisables et non organiques.

■ La valorisation des déchets verts et des souches

Tous les déchets verts collectés dans les déchèteries gérées par le syndicat mixte sont valorisés.

La plupart de ceux-ci sont apportés sur les plateformes de compostage pour une valorisation organique.

Par ailleurs depuis 2008, une partie des déchets verts est traitée sous forme de co-compostage avec des boues de STEP sur la station d'épuration de Saint Quentin Fallavier.

La collecte et la valorisation des déchets verts sont des enjeux importants, compte tenu des tonnages à traiter et des quantités encore présentes dans les ordures ménagères. C'est pourquoi le syndicat a engagé, dès 2002, des réflexions dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan bio-déchets/déchets verts, débouchant sur une mise en œuvre du compostage individuel.

■ Centres de tri pour les emballages collectés en apport volontaire et collecte multimatériaux en porte à porte

Le centre de tri de Firminy géré par la société SITA et celui de Saint-Priest géré par la société PAPREC accueillent les emballages issus de la collecte sélective. Les produits sont triés avant d'être évacués vers les repreneurs.

■ Centre de tri Journaux-Cartons

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le tri des papiers-journaux en apport volontaire est assuré par la société SITA. Les cartons des déchèteries sont acheminés vers divers repreneurs.

■ Pneus

La filière d'élimination est en place et le SMND travaille avec la société EUREC dans le cadre de la filière ALIAPUR.

■ DEEE

La mise en place a eu lieu en 2007, un contrat a été signé avec l'éco-organisme Éco-systèmes.

■ Déchets d'Éléments d'Ameublement

Contrat signé en 2014 avec l'éco-organisme Éco-Mobilier. Mise en place progressive de bennes dédiées dans les déchèteries.

■ Déchets Ménagers Spéciaux

Contrat signé en 2014 avec l'éco-organisme Éco-DDS pour la prise en charge des déchets spéciaux des ménages.



L'usine d'incinération du SITOM Nord Isère valorise les OMR du SMND

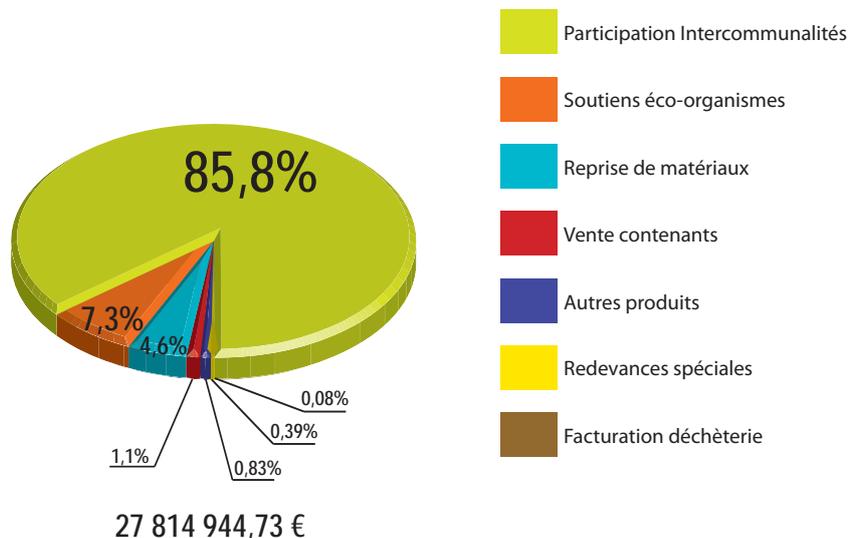


■ LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

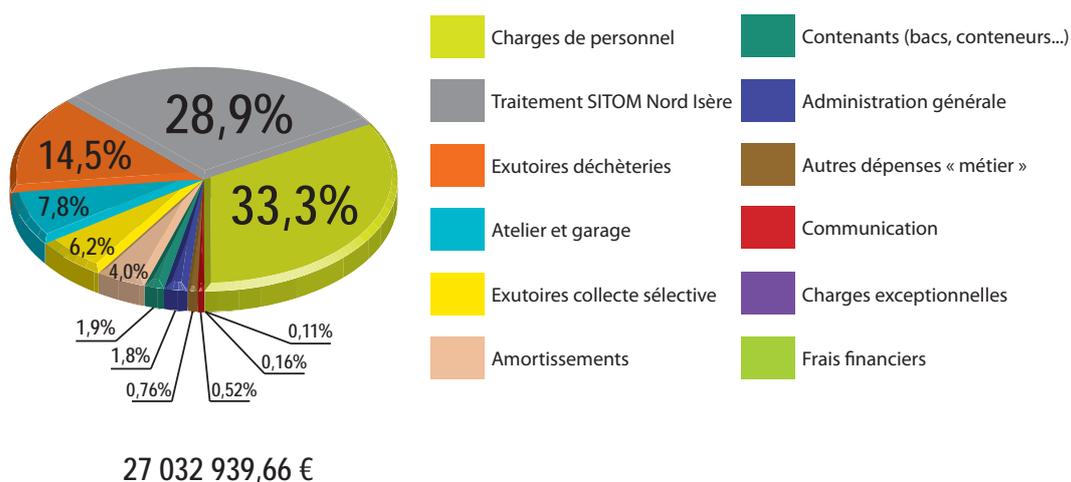
Domaine	Activités	Mode d'exploitation	Remarques
Ordures ménagères	Collecte	Porte à porte : Régie directe pour 69 communes Apport volontaire : Régie directe hormis marché de service pour la CCBD	Début de la prestation : 01/05/2020
	Traitement	Compétence déléguée au SITOM	
Collecte sélective	Collecte emballages	Porte à porte : Régie directe pour 69 communes Apport volontaire : Régie directe hormis marché de service pour la CCBD	Début de la prestation : 01/05/2020
	Traitement emballages	Marché de service Sociétés SITA / PAPREC	Début de la prestation : 01/02/2021
	Collecte papiers-journaux	Régie directe pour 69 communes	
	Traitement papiers-journaux	Marché de service Société SITA	Début de la prestation : 01/02/2021
	Collecte verre	Régie directe pour 69 communes	
	Traitement verre	Repreneur OI Manufacturing désigné par contrat Éco-Emballages	
Déchèteries	Gestion, transport et gardiennage	Régie directe ou prestations sur des cas particuliers	
	Traitement	cf. tableau page 25	

LES DÉPENSES ET LEURS FINANCEMENTS

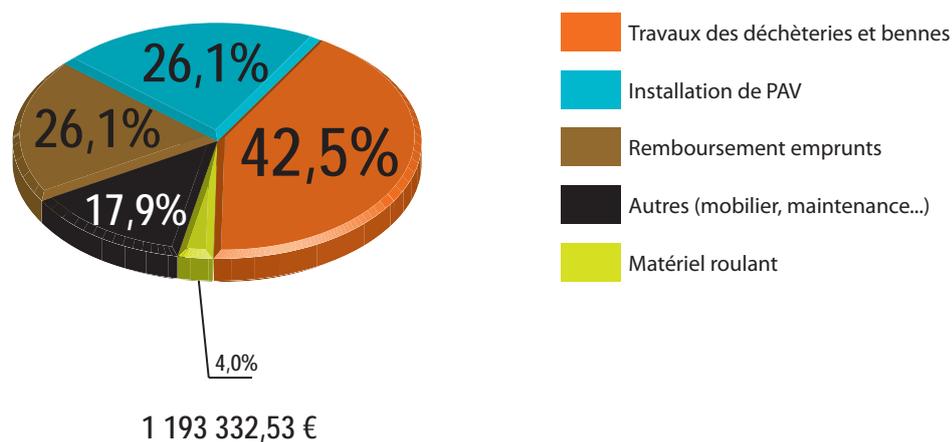
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



■ ÉVOLUTION ET COMPARAISON DES COÛTS

Les chiffres indiqués dans les trois tableaux ci-dessous sont exprimés en coût aidés/habitant HT

Coûts par flux - SMND :

Flux		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OMR	PAP	55,20 €	55,67 €	56,43 €	57,69 €	61,01 €	61,18 €	65,82 €
	PAV	41,90 €	28,17 €	18,21 €	18,77 €	24,10 €	32,86 €	24,93 €
	Globalisé	55,00 €	54,00 €	54,07 €	54,53 €	57,88 €	58,80 €	61,20 €
Verre		0,80 €	1,18 €	0,87 €	0,83 €	0,61 €	0,47 €	0,64 €
Emballages et journaux magazines en apport volontaire		1,70 €	1,95 €	1,06 €	5,47 €	2,13 €	2,18 €	6,74 €
Emballages et journaux magazines en porte à porte		4,50 €	4,46 €	2,23 €	3,39 €	5,66 €	5,65 €	7,23 €
Déchèteries*		26,10 €	27,51 €	29,37 €	31,74 €	34,84 €	34,43 €	36,44 €
Déchets des professionnels**		2,90 €	-1,96 €	2,13 €	2,64 €	0,94 €	-	-

* La hausse constatée des coûts relatifs aux déchèteries s'explique principalement par la fins de plusieurs conventions avec des structures voisines. Ces conventions permettant l'accès de personnes extérieures au territoire, on assiste mécaniquement à une augmentation du coût à l'habitant.

** Les déchets des professionnels sont intégrés aux déchèteries en 2020

Coût global - SMND :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
87,90 €	88,10 €	86,44 €	90,54 €	96,19 €	96,27 €	103,14 €

Données régionales pour 2020 :

OMR	Verre	Emballages et journaux magazines (AV)	Emballages et journaux magazines (PAP)	Déchèteries	Coût total
52,70 €	1,70 €	5,00 €	12,90 €	22,70 €	96,20€

source : Référentiel coûts Auvergne-Rhône-Alpes 2020 - SINDRA

Le coût par habitant global au SMND est similaire à ce qui s'observe en moyenne au niveau régional (0,07 € de différence sur 2020).

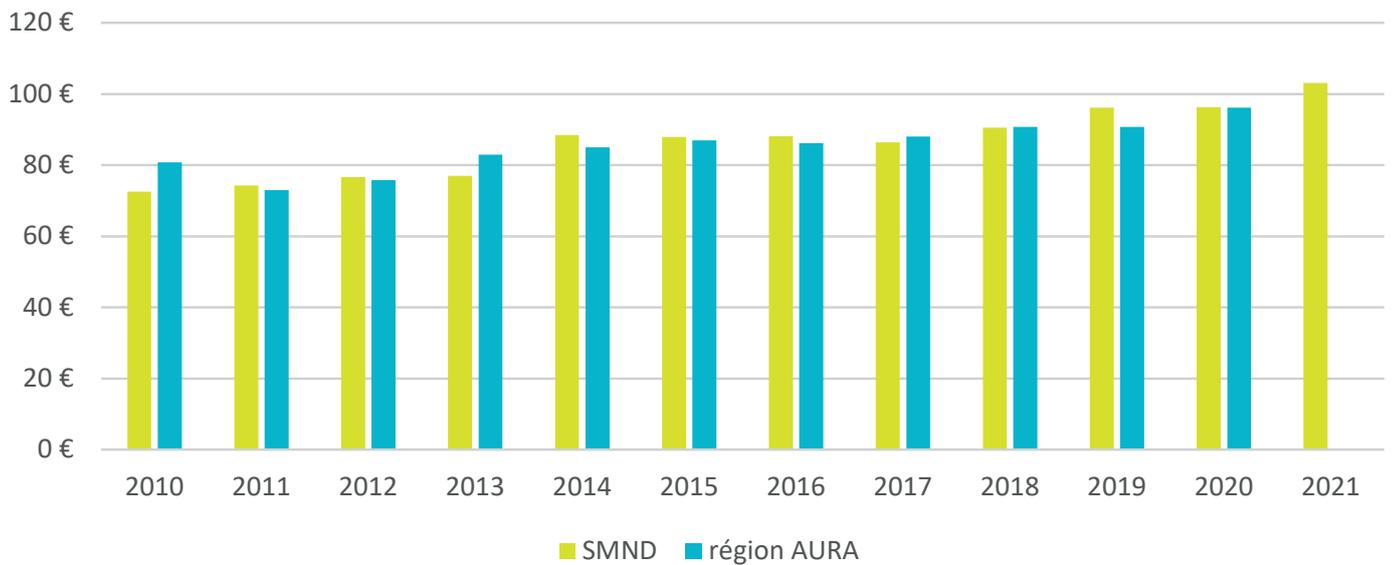
Dans le détail, le SMND est plus cher sur les OMR et les déchèteries et moins cher sur les collectes sélectives (papier, emballages, verre).

Cette différence s'explique par une production d'OMR et de déchets occasionnels supérieure aux moyennes régionales. En effet, le tableau ci-dessous présente des coûts à la tonne similaires à ceux observés au niveau régional.

coût aidé €HT/tonne	OMR	Emballages et journaux magazines	Verre	Déchèteries (hors gravats)
SMND (2021)	240,24 €	216,01 €	23,05 €	157,79 €
Région AURA (2020)	241 €	279,10 €	53 €	151 €

La réduction de la production de déchets et le développement de la collecte sélective représente un levier pertinent dans la maîtrise des coûts. La maîtrise des apports extérieurs à notre territoire sur les déchèteries l'est également (voir page 19).

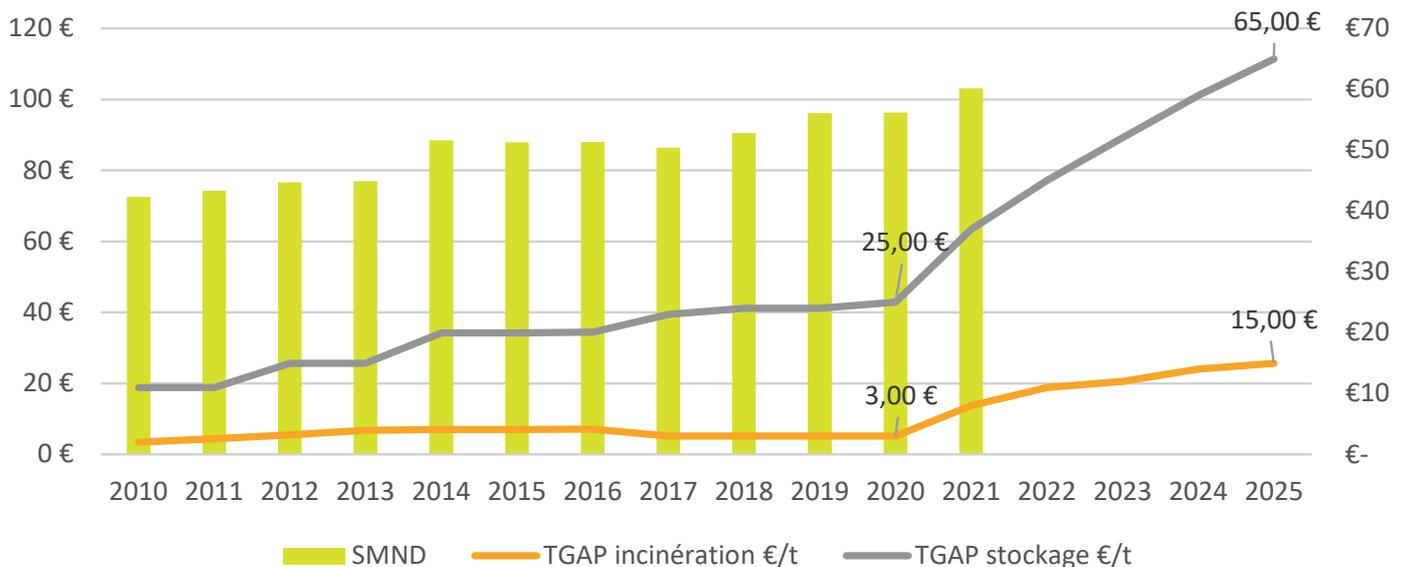
coût moyen aidé €/hab



Le coût global par habitant au SMND s'inscrit dans la norme régionale depuis 2010.

Les données régionales pour 2021 ne sont pas renseignées car le travail de compilation de données se fait à l'année N+1.

coût moyen aidé €/hab et variation de la TGAP



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est une taxe gouvernementale. Elle a été mise en place en 1999 et a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale.

Elle implique que toute personne morale ou physique ayant des activités à fortes externalités environnementales négatives doit payer la TGAP.

Le taux appliqué à chaque facteur est modifié chaque année. 2021 marque le début d'une hausse particulièrement importante des TGAP qui

concerne les activités de stockage et d'incinération des déchets. À l'horizon 2025, elles auront respectivement été multipliées par 2,6 et 5.

Le SMND vise en 2022 à réorienter une partie de ses flux vers des modes de traitement plus favorables :

- passage en extension de consignes de tri, mise en place d'un nouveau flux de plâtre en déchèteries pour augmenter le recyclage.

- surtri des encombrants pour rediriger ce flux vers l'incinération au lieu de l'enfouissement, beaucoup plus taxé.



MATRICE DES COÛTS

Année 2021 Montants HT Population adhérente : 216 454 hab.		Flux de déchets							Total	
		Ordures ménagères résiduelles			Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie		
		Ventilation par mode de collecte				Ventilation par mode de collecte				
		Porte-à-porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte-à-porte	Apport volontaire	Porte-à-porte	Déchets en déchèterie		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	1 024 436	15 128	25 137	37 363	225 609	737 130	2 064 803	
		Communication	65 700	1 882	18 452	24 789	45 396	58 679	214 897	
		TOTAL Fonctionnelles	1 090 136	17 010	43 589	62 152	271 005	795 809	2 279 700	
		Prévention	50 119	366	609	905	5 463	28 698	86 159	
		Pré-collecte	140 148	125 327	128 744	156 191	131 688	0	682 098	
	Techniques	Collecte	4 981 419	165 952	129 028	259 443	1 071 221	2 375 540	8 982 604	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	5 171 686	291 645	258 381	416 539	1 208 373	2 404 238	9 750 861	
		Transfert/Transport	0	0	728	0	44 980	1 658 896	1 704 604	
		Traitement des déchets non dangereux	0	0	0	0	937 994	2 121 115	3 059 109	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0	0	0	0	0	95 352	95 352	
Produits	Industriels	[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	0	0	0	598 179	25 028	1 377 820	2 001 027	
		TOTAL Techniques	5 171 686	291 645	259 109	1 014 718	2 216 375	7 657 421	16 610 953	
		TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)	6 261 821	308 655	302 698	1 076 870	2 487 380	8 453 230	18 890 653	
		[REG] Traitement des déchets non dangereux - Energie	6 722 554	372 490	0	0	0	0	7 095 043	
		Ventes de produits et d'énergie	0	0	0	0	0	0	0	
	Soutiens	Aides	Matériaux	0	0	86 489	190 054	488 665	506 808	1 272 017
			Autres produits	155 560	0	0	0	0	0	155 560
			TOTAL Industriels	155 560	0	86 489	190 054	488 665	506 808	1 427 577
		Soutiens des éco-organismes	189 964	10 526	77 986	454 884	896 699	351 931	1 981 990	
		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	0	61 419	0	0	0	0	190 192	251 611
Fiscalité et financement déchets	Financement déchets direct	Aides à l'emploi	0	61 419	0	0	0	190 192	251 611	
		TOTAL Aides	0	61 419	0	0	0	190 192	251 611	
		TOTAL Produits	345 523	71 945	164 476	644 938	1 385 364	1 048 932	3 661 178	
	Montant de la TVA acquittée	927 753	64 963	13 567	56 839	115 165	483 688	1 661 975		
	Redevance spéciale & facturations usagers	108 228	0	0	0	0	0	108 228		
Financement indirect	Contribution des collectivités	13 307 129	719 392	305 785	441 546	2 120 962	6 959 180	23 853 994		
	TOTAL Financement déchets	13 415 358	719 392	305 785	441 546	2 120 962	6 959 180	23 962 222		

Collectes sélectives (CS)

Collectes visant à ramasser la partie recyclable des ordures ménagères (verre d'emballage, papier graphique, bouteilles et flacons en plastique...) pour les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Elles peuvent être dédiées à un flux unique (conteneur vert) ou plusieurs flux (collecte multimatériaux - bac jaune par exemple).

Compostage

Processus de fermentation permettant par l'action d'organismes biologiques la décomposition accélérée de déchets organiques en produit valorisable, le compost.

Coût aidé

Correspond au coût complet auquel sont soustraits les produits industriels (vente de matériaux...) ainsi que les soutiens et aides.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Déchets issus des ménages ainsi que de certaines activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Déchets présentant un danger de par leur nature toxique, inflammable et/ou corrosive.

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE/D3E)

Déchets issus des appareils fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique, ou encore les appareils de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1000 volts en courant alternatif et 1500 volts en courant continu.

Éco-Organisme

Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs transfèrent leurs obligations de collecte et de traitement moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

Éco-DDS

Éco-Organisme chargé d'encourager au tri, de collecter et de traiter une partie des DMS des particuliers.

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Regroupement de communes ayant pour objet d'assurer certaines prestations ou d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

Fréquence de collecte

Nombre de ramassages hebdomadaires des ordures ménagères. Dans le cas de trois collectes par semaine, la fréquence est notée C3, alors qu'une seule collecte toutes les deux semaines est notée C0,5. Une collecte en C7 indiquerait ainsi un ramassage quotidien.

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Équipement destiné à stocker des déchets dits ultimes car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives.

Point d'Apport Volontaire (PAV)

Espace disposant d'un ou plusieurs conteneurs de tri.

Point d'Apport Volontaire enterré (PAVe)

Espace disposant d'un ou plusieurs conteneurs enterrés d'ordures ménagères et/ou de tri.

Recyclage

Retraitement des matériaux ou des substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

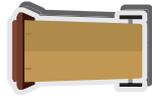
Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)

Usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés.



PERFORMANCES DE COLLECTE - SMND

ORDURES MÉNAGÈRES



216 454 habitants
collectés



216 454 habitants
collectés



55 144 tonnes
collectées



5 998 tonnes
collectées



254,8 kg
par habitant



27,7 kg
par habitant



RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
211 kg
par habitant

RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
42 kg
par habitant

RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
34 kg
par habitant

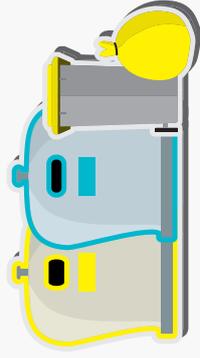
ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
215 kg
par habitant

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
49 kg
par habitant

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
46 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
32 kg
par habitant

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



216 454 habitants
collectés



216 454 habitants
collectés



7101 tonnes
collectées



5 998 tonnes
collectées



32,8 kg
par habitant



27,7 kg
par habitant



RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
42 kg
par habitant

RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
34 kg
par habitant

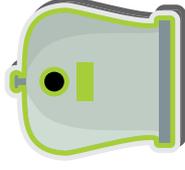
ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
49 kg
par habitant

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
46 kg
par habitant

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
29 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
32 kg
par habitant

EMBALLAGES EN VERRE



216 454 habitants
collectés



216 454 habitants
collectés



55 144 tonnes
collectées



5 998 tonnes
collectées



254,8 kg
par habitant



27,7 kg
par habitant



RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
211 kg
par habitant

RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
42 kg
par habitant

RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
34 kg
par habitant

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
215 kg
par habitant

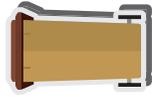
ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
49 kg
par habitant

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
46 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
32 kg
par habitant

PERFORMANCES DE COLLECTE - CCVD

ORDURES MÉNAGÈRES



8 629 habitants
collectés

↑ 0,43%

1 542 tonnes
collectées

↑ 0,03%

178,7 kg
par habitant

↑ -0,40%

SMND
DONNÉES SMND 2021
par habitant **254,8 kg**

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS C'est tout naturel!

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
215 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
233 kg
par habitant

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



8 629 habitants
collectés

↑ 0,43%

282 tonnes
collectées

↑ 6,71%

32,7 kg
par habitant

↑ 6,26%

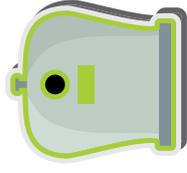
SMND
DONNÉES SMND 2021
par habitant **32,8 kg**

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS C'est tout naturel!

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
49 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
46 kg
par habitant

EMBALLAGES EN VERRE



8 629 habitants
collectés

↑ 0,43%

275 tonnes
collectées

↓ -1,68%

31,9 kg
par habitant

↓ -2,10%

SMND
DONNÉES SMND 2021
par habitant **27,7 kg**

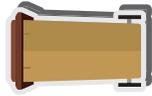
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS C'est tout naturel!

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
29 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
32 kg
par habitant

PERFORMANCES DE COLLECTE - CCBD

ORDURES MÉNAGÈRES



31 386 habitants
collectés



7125 tonnes
collectées



227,0 kg
par habitant



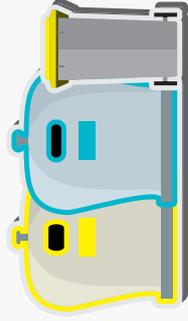
SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
DONNÉES SMND 2021
254,8 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
C'est tout naturel!

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
215 kg
par habitant

ISÈRE - DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
233 kg
par habitant

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



31 386 habitants
collectés



987 tonnes
collectées



31,5 kg
par habitant



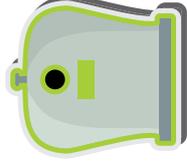
SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
DONNÉES SMND 2021
32,9 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
C'est tout naturel!

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
49 kg
par habitant

ISÈRE - DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
46 kg
par habitant

EMBALLAGES EN VERRE



31 386 habitants
collectés



1 082 tonnes
collectées



34,5 kg
par habitant



SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
DONNÉES SMND 2021
27,7 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
C'est tout naturel!

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
29 kg
par habitant

ISÈRE - DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
32 kg
par habitant

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2021



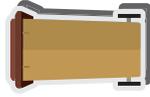
NOTRE SERVICE
POUR VOS DÉCHETS
c'est tout naturel!



Communauté de Communes
de l'Est Lyonnais

PERFORMANCES DE COLLECTE - CCEL

ORDURES MÉNAGÈRES



41 846 habitants
collectés



10 859 tonnes
collectées



259,5 kg
par habitant



SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
DONNÉES SMND 2021

254,8 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
c'est tout naturel!

RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018

(source : SINOE)

211 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018

(source : SINOE)

233 kg
par habitant

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



41 846 habitants
collectés



1 511 tonnes
collectées



36,1 kg
par habitant



SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
DONNÉES SMND 2021

32,9 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
c'est tout naturel!

RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018

(source : SINOE)

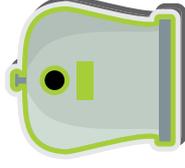
42 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018

(source : SINOE)

46 kg
par habitant

EMBALLAGES EN VERRE



41 846 habitants
collectés



1 228 tonnes
collectées



29,4 kg
par habitant



SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
DONNÉES SMND 2021

27,7 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
c'est tout naturel!

RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018

(source : SINOE)

34 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018

(source : SINOE)

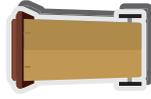
32 kg
par habitant

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2021



PERFORMANCES DE COLLECTE - CCCND

ORDURES MÉNAGÈRES



25 138 habitants collectés  0,81%

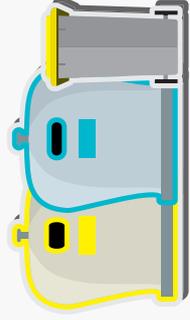
5 581 tonnes collectées  1,50%

222,0 kg par habitant  0,68%

SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
DONNÉES SMND 2021
254,8 kg par habitant  **NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS est tout naturel!**



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



25 138 habitants collectés  0,81%

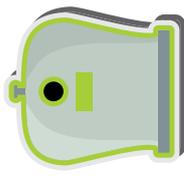
959 tonnes collectées  33,18%

38,2 kg par habitant  32,11%

SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
DONNÉES SMND 2021
32,9 kg par habitant  **NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS est tout naturel!**



EMBALLAGES EN VERRE



25 138 habitants collectés  0,81%

693 tonnes collectées  -6,66%

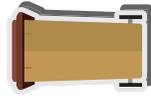
27,6 kg par habitant  -7,40%

SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
DONNÉES SMND 2021
27,7 kg par habitant  **NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS est tout naturel!**



PERFORMANCES DE COLLECTE - CAPI

ORDURES MÉNAGÈRES



109 455 habitants
collectés



30 038 tonnes
collectées



274,4 kg
par habitant

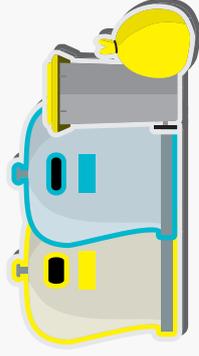


SMND
DONNÉES SMND 2021
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
par habitant **254,8 kg**
POUR VOS DÉCHETS
C'est tout naturel!

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
215 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
233 kg
par habitant

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



109 455 habitants
collectés



3 186 tonnes
collectées



29,1 kg
par habitant



SMND
DONNÉES SMND 2021
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
par habitant **32,9 kg**
POUR VOS DÉCHETS
C'est tout naturel!

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
49 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
46 kg
par habitant

EMBALLAGES EN VERRE



109 455 habitants
collectés



2 245 tonnes
collectées



20,5 kg
par habitant



SMND
DONNÉES SMND 2021
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
par habitant **27,7 kg**
POUR VOS DÉCHETS
C'est tout naturel!

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
29 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
32 kg
par habitant

DÉCHÈTERIES : TONNAGES COLLECTÉS ET ÉVOLUTION



SMND
SYNDICAT INTER-COMMUNAL
DE LA RHÔNE-ALPES
DONNÉES SMND 2021
294,3 kg
par habitant
POUR LES DÉCHETS
ORDURES MÉNAGÈRES



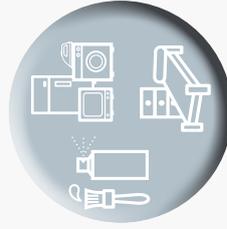
DÉCHETS VERTS
13 368 tonnes
collectées
↑ 15,6%



GRAVATS
12 888 tonnes
collectées
↑ 21,7%



ENCOMBRANTS
16 195 tonnes
collectées
↑ 25,2%



FILIÈRES*
6 232 tonnes
collectées
↑ 33,3%



AUTRES DÉCHETS
11 134 tonnes
collectées
↑ 14,6%

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2018
(source : SINOE)
298 kg
par habitant

RHÔNE HORS
MÉTROPÔLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES
2018 (source : SINOE)
239 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2018
(source : SINOE)
231 kg
par habitant

* Flux associés à des Éco-organismes dans le cadre de la REP (mobilier, DEEE, DDS)

INDICATEURS FINANCIERS



COÛTS AIDÉS PAR HABITANTS HT - SMND 2021

\$ 61,2 €
ORDURES MÉNAGÈRES

\$ 36,4 €
DÉCHÈTERIES

\$ 0,6 €
EMBALLAGES EN VERRE

\$ 6,7 €
EMBALLAGES ET PAPIERS
RECYCLABLES
COLLECTE EN APPOINT VOLONTAIRE

\$ 7,2 €
EMBALLAGES ET PAPIERS
RECYCLABLES
COLLECTE EN PORTE À PORTE

ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ GLOBAL PAR HABITANT HT - SMND 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
	86,44 €	90,54 €	96,19 €	96,27 €	103,1 €



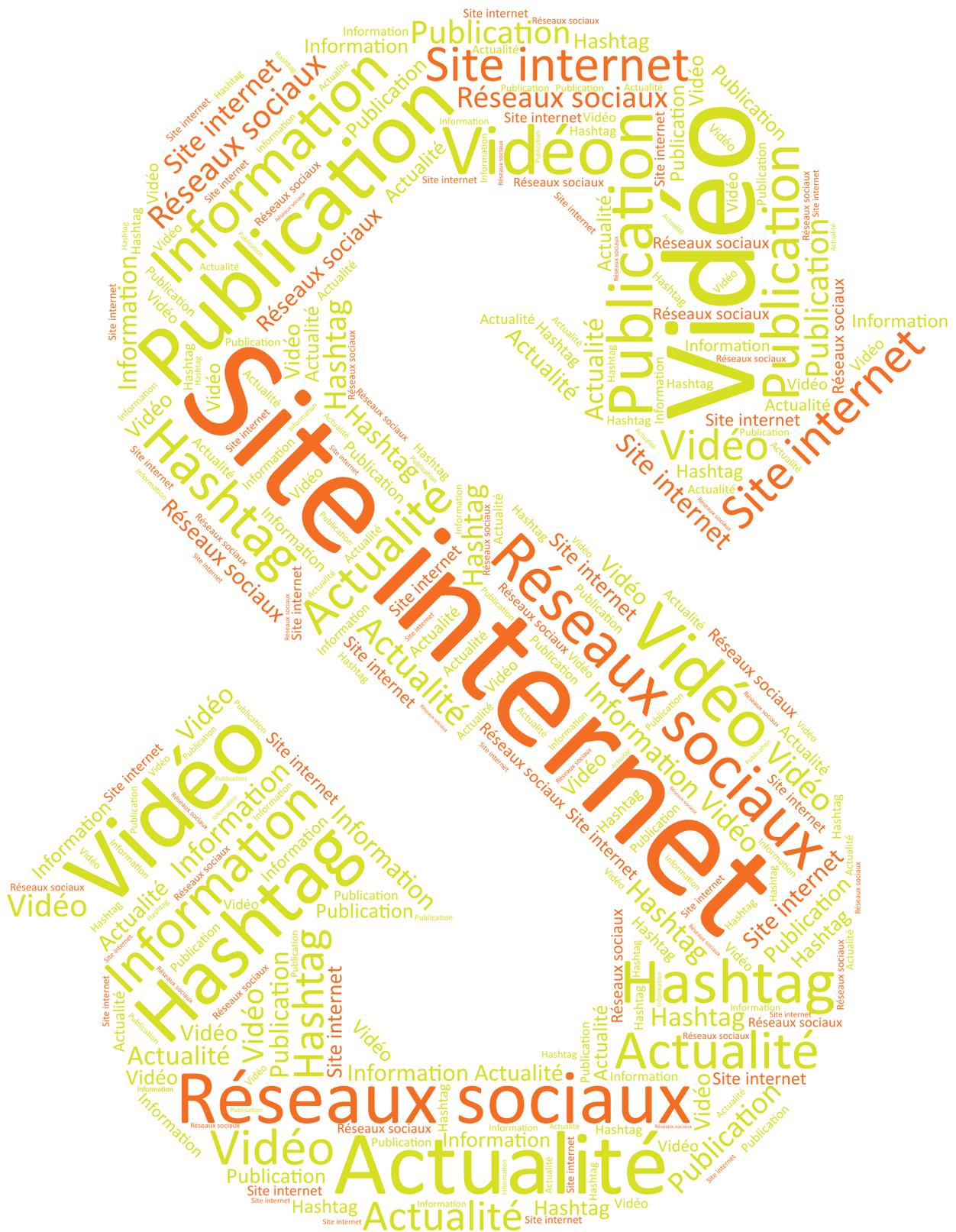
COÛTS AIDÉS PAR HABITANTS HT - RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES 2020

	Emballages en verre	Emballages et papiers recyclables	Déchèteries	Coût total
	52,70 €	1,70 €	12,70 €	96,20 €



COMPARAISON DES COÛTS À LA TONNE

coût aidé €HT/tonne	OMR	Emballages et journaux magazines	Verre	Déchèteries (hors gravats)
SMND (2021)	240,24 €	216,01 €	23,05 €	157,79 €
Région AURA (2020)	241 €	279,10 €	53 €	151 €



2021 RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

Syndicat Mixte Nord Dauphiné
1180, chemin de Rajat 38540 HEYRIEUX